



# POUILLÉ-LES-CÔTEAUX

BULLETIN MUNICIPAL 2023



# SOMMAIRE

## LA VIE COMMUNALE

Mot du Maire.....	01
Vœux du député et des conseillers départementaux.....	02
État civil.....	03
Urbanisme .....	04
Pluviométrie.....	05
Point finances .....	06
Paroisse Sainte Marie .....	07
Tarifs locations salles municipales.....	08
Cotellois à l'honneur .....	09
Services, entreprises-commerces de proximité.....	10-12
École Anne Sylvestre .....	13-15
Périscolaires.....	16-17
Bibliothèque municipale .....	18
Maisons des assistantes maternelles.....	19
Travaux communaux.....	20-21
Multisports .....	22
Dispositif Argent de poche .....	23
Nos jeunes ont du talent .....	24
Correspondant Défense .....	25
Conseils municipaux.....	26-41

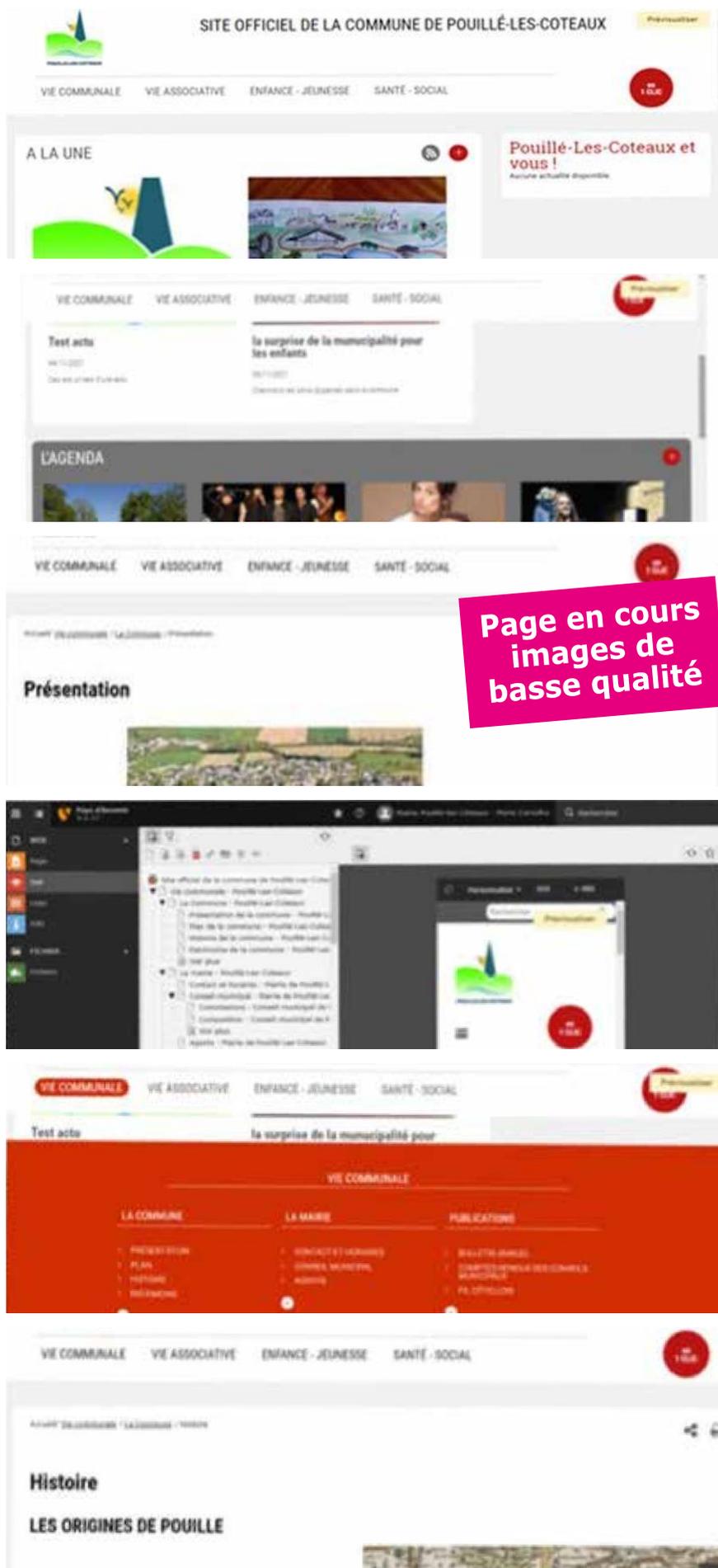
## LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations communales.....	42
À vos agendas .....	43
ADMR .....	44
Cyclo Loisir Cotellois .....	45
Cotelloise Tennis de Table Maumisson .....	46
Les freine'tard .....	47
Moto Club de la Grée .....	48
Pétanque Club Pouillé .....	49
Coteaux de la Roche .....	50
Les Pot'à Lilou.....	51
Comité de jumelage .....	52
Amicale laïque .....	53
Club des jeunes.....	54
Les Pousses en Folie .....	55
Comité des fêtes .....	56
Les maîtres cotellois .....	57
Les Arts Cotellois .....	58
ASSOCIATION COMMUNITAIRE de chasse Saint Hubert.....	59

## LA VIE QUOTIDIENNE

COMPA.....	60-61
Point justice,	
Aide à l'outil numérique .....	62
Mission Locale, Eli, Que choisir .....	63
ARRA .....	64
Emploi, SOS garde d'enfants, Solidarité Transport.....	65
SIVU de l'enfance, Minute papillon .	66
TroCantons .....	67
ASSIEL .....	68
Recensement de la population .....	69
Collecte des déchets, Calendrier des collectes .....	70-71
Notez-bien .....	72

## Le Site internet de notre commune en cours de construction



## Cotelloise, Cotellois,

Malgré un contexte sanitaire et social encore marqué par la Covid et la guerre en Ukraine, c'est avec joie que nous nous sommes retrouvés après ces 2 années compliquées pour les traditionnels vœux de la municipalité. Comment ne pas parler de ce conflit stupide à quelques milliers de kilomètres de notre pays qui engendre tant de misère pour leur peuple et qui nous impacte à travers les différentes pénuries et une inflation galopante. J'espère de tout cœur que nous sortirons de ce marasme sans trop de dommages.

Concernant notre commune, les projets suivent leur cours malgré un ralentissement inhérent à cette période difficile.

Le nouveau PLU communal a été validé en juillet dernier. J'ai bien entendu la déception de certains de nos habitants mais nous avons dû composer avec la complexité de la nouvelle législation et trouver à travers de nombreuses discussions des compromis afin d'atteindre au mieux nos objectifs.

Notre projet restauration scolaire est sur les rails. Nous travaillons actuellement avec le cabinet d'architecte Drodolot de Nantes pour un démarrage des travaux en mars ou avril prochain. A l'heure où je vous écris, le choix des entreprises n'est pas encore connu. Nous préparerons les repas pour les écoliers de la Roche Blanche, commune voisine, qui a participé financièrement aux matériels de cuisine. Cette mutualisation nous a permis d'obtenir diverses subventions réduisant de fait le coût total de cette construction. L'ouverture de la nouvelle restauration scolaire est prévue début 2024, ce qui permettra à nos enfants d'avoir un espace adapté à leurs besoins et à notre personnel de travailler confortablement dans un environnement neuf et fonctionnel. Beaucoup d'entre vous se posent la question sur l'avancée de la nouvelle école maternelle prévue dans notre programme. Sachez que ce projet n'est pas abandonné mais projeté un peu plus tard. Cette décision s'explique par la baisse d'effectifs des écoles et par le fait qu'engager des travaux à l'heure actuelle serait délétère pour nos finances.

2022 a été l'occasion d'effectuer les travaux d'aménagement de la rue Barthélémy Thobie qui se sont achevés en juillet dernier. Cette rue apporte désormais confort et sécurité avec un accès P.M.R. La vitesse a considérablement baissé pour le bien des riverains et des enfants venant jouer à la structure de jeux. Je tiens à remercier les résidents de cette rue ainsi que ceux du lotissement des Perrières pour leur civisme et leur patience suite aux quelques désagréments liés à la circulation et aux travaux.

Comme vous avez pu le constater, nous avons commencé le réaménagement des berges de notre étang par empierrement. Les digues commençaient à se dégrader sérieusement et les trous creusés par les ragondins les fragilisaient sérieusement. L'étang sera restauré par tranches chaque année puisqu'une somme y sera allouée à chaque nouveau budget.

Cette année 2022 a été mis en place le dispositif « argent de poche » qui rencontré un franc succès auprès de nos jeunes cotellois(es), vous en connaîtrez les détails en lisant notre bulletin annuel. Comment ne pas terminer cette rétrospective en vous parlant de la guinguette éphémère « le Hibou » installée à l'étang qui a bien animé notre commune durant la période estivale. Cette initiative fut une belle réussite qui devrait être reconduite en 2023.

Pour terminer, un recensement de notre population sera effectué en ce début d'année 2023. Ne soyez pas surpris de la visite d'un de nos deux agents recenseurs (Nadine Lecomte ou Emma Coué). Vous trouverez plus d'informations dans notre bulletin communal.

Maintenant en mon nom et en celui du conseil municipal, nous vous souhaitons joie, bonheur et santé pour cette nouvelle année.



**Bonne et heureuse année 2023**

**Votre maire Laurent Mercier**



## Le mot de votre député, Jean-Claude Raux

En juin dernier, je rendais mon écharpe de maire de Saffré pour endosser celle de député. Désormais, tout en gardant une forte proximité avec vous, sur le terrain, c'est aussi à Paris que je porte la voix des ruralités actives. Je siége à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, je suis également membre de la délégation aux collectivités territoriales.

Les premiers mois de mon mandat ont été marqués par les conséquences visibles du réchauffement climatique, le contexte incertain en raison de l'inflation et des prix inouïs de l'énergie, des inquiétudes liées aux services publics ...

Je fonde la suite de mon mandat sur une méthode qui a toujours été la mienne : l'écoute, la contribution et la participation ouverte. Car ces combats pour l'avenir, nous devons les mener ensemble, à tous les niveaux.

Mon équipe parlementaire, Nadine Lucas, ma suppléante et moi-même nous tenons donc à votre disposition pendant les permanences, les réunions publiques et par l'ensemble des moyens habituels. Vous avez également la possibilité de suivre mon actualité via les réseaux sociaux

et en vous abonnant à mon Fil'Actu.

Retrouvez l'ensemble de nos coordonnées pour nous contacter et d'ici là, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une heureuse année 2023.

*Jean-Claude Raux*

Facebook : [@JClaudeRaux](#)

Twitter : [@JeanClaudeRaux](#)

Instagram : [@jeanclauderaux](#)

Dates de mes permanences : [www.jeanclauderaux.fr](http://www.jeanclauderaux.fr)

Fil'Actu sur inscription à [permanence@jeanclauderaux.fr](mailto:permanence@jeanclauderaux.fr)

Mail : [permanence@jeanclauderaux.fr](mailto:permanence@jeanclauderaux.fr)

Téléphone : 02 49 86 00 05

## CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX



## Le mot de vos conseillers départementaux

**Leïla THOMINIAUX et Rémy ORHON vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette année 2023**

L'année 2022 a été marquée par la sécheresse, les vagues de chaleurs et les incendies puis une crise énergétique qui touchent la population et les entreprises du canton d'Ancenis. Ces derniers mois ont été une prise de conscience collective. Nous devons maintenant agir collectivement.

En octobre 2022, les élus du Département ont validé une stratégie qui repose sur plus de solidarité et de sobriété dans la gestion des ressources et les habitudes de vie, en limitant l'impact sur l'environnement. Par exemple, la collectivité va agir au plus près des habitants les plus fragiles face à l'envolée des prix des énergies et des produits de première nécessité ou développer une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement dans les collèges.

Dans le canton d'Ancenis, les actions se poursuivent. Le Département reste présent au quotidien en soutenant les projets d'investissement des communes, en rénovant le collège René Guy Cadou d'Ancenis, en soutenant les acteurs associatifs, en développant les pistes cyclables et en accompagnant les habitants de tous âges dans leurs vies quotidiennes. Nous vous souhaitons une très bonne année 2023.

## Etat Civil

### Naissances

PAPILLON Emmy	08/01/2022
PASSELANDE Adèle	01/02/2022
HUET Simon	17/02/2022
GORNouvel Amalia	20/02/2022
HAMEL GUITTON Lélyo	20/02/2022
LAMBERT Ombeline	26/02/2022
CROSNIER Pavel	13/04/2022
CORNUAILLE Iris	14/04/2022
VERDONCK Luna	14/04/2022
GLOTAIN Mia	02/05/2022
BRENUGAT Noélie	09/06/2022
ANGEVIN Margaux	08/07/2022
CORBÉ Léonie	09/07/2022
BOUMARD Isack	13/07/2022
MORTIER Maélya	22/07/2022
DELHOMME TURBAN Hugo	16/08/2022
CHEVALIER Lyna	27/08/2022
GARNIER Lila	20/09/2022

### Mariage

16/07/2022

GONCALVES Anthony et MENARD Cécile

27/08/2022

RENIER Olivier et VILALLONGA Isabelle

### Décès

Mr MOREAU David	18/12/2021
Mr ANGEVIN Yves	25/12/2021
Mr MARY Jacques	27/01/2022
Mr KNOEPFFLER Philippe	03/02/2022
Mme GODEFROY Sylvie	17/02/2022
Mme JUTON Claire	14/03/2022
Mr CHARLES Paul	07/05/2022

# Urbanisme

<i>Mois</i>	<i>Demandeur</i>	<i>Adresse du terrain</i>	<i>Nature</i>
<b>Janvier</b>	PELLERIN Alain	La Haute Riffaudière	Panneaux photovoltaïque
	REINALD Martin	5 La Basse Lande	Agrandissement
	MOREAU Chrystel	400 La Jouborderie	Modification de façade, création d'ouverture
	SAUPIN Pascal	60 La Haute Riffaudière	Velux
<b>Février</b>	PELLERIN Alain	La Haute Riffaudière	Extension
	Mr et Mme EVENO	89 La Cocauderie	Garage
	Mr LAVIGNE	7 rue d'Ancenis	Division de terrain
	MERCIER Ludwig	La Trichetière	Rénovation longère
<b>Mars</b>	Mr et Mme CHATAIGNER	283 Belle Vue	Velux
	LERICHOMME Jean François	192 La Gachardière	Terrasse avec pergola
	BLAIN Benjamin	Le Landais	Modification de façade
	Mr et Mme GERARD	542 rue du vieux moulin	Garage
<b>Avril</b>	Mr et Mme GARNIER Mickaël	266 rue de la mine	Pergola et jardin d'hiver
	PELLERIN Alain	La Haute Riffaudière	Panneaux photovoltaïques
<b>Mai</b>	BRINDEAU Laurent	Chanteloup	Véranda
	Mr et Mme EL JAHZI	120 route d'Ancenis	Agrandissement
<b>Juin</b>	Mr LERICOLAIS Mme BOLDER	Lotissement de la cour	Maison d'habitation
	LHERIAU Baptiste	Lotissement de la cour	Maison d'habitation
	PELLERIN Bernard	224 La Haute Pounaire	Carport
	Mr RICHARD Mme GICQUEAU	Lotissement de la cour	Maison d'habitation
	MERCIER Ludwig	La Trichetière	Maison d'habitation
<b>Juillet</b>	Mr PITON Mr LUSSEAU	Lotissement de la cour	Maison d'habitation
<b>Septembre</b>	Mr DE MENO	379 Le Challonge	Agrandissement de porte
	SAS La mare du moulin	Lotissement de la cour	Maison locative
	DUPONT Alexis	Lotissement de la cour	Maison d'habitation
	Mr MOTEL Mme MILLET	Lotissement de la cour	Maison d'habitation
	Mr HUVEY Mme AUGEREAU	Lotissement de la cour	Maison d'habitation
<b>Octobre</b>	PELLERIN Bernard	224 La Haute Pounaire	Piscine
	Mr et Mme LELLA	135 rue de stade	Modification de façade
	BLIN Wilfrid	La Simonière	Réhabilitation habitation
	Mr BIOTTEAU	Lotissement de la cour	Maison d'habitation
<b>Novembre</b>	Mr SOUDE Mme LEMARIE	Lotissement de la cour	Maison d'habitation
	GOURDON Corentin	Lotissement de la cour	Maison d'habitation

## point sur la pluviométrie

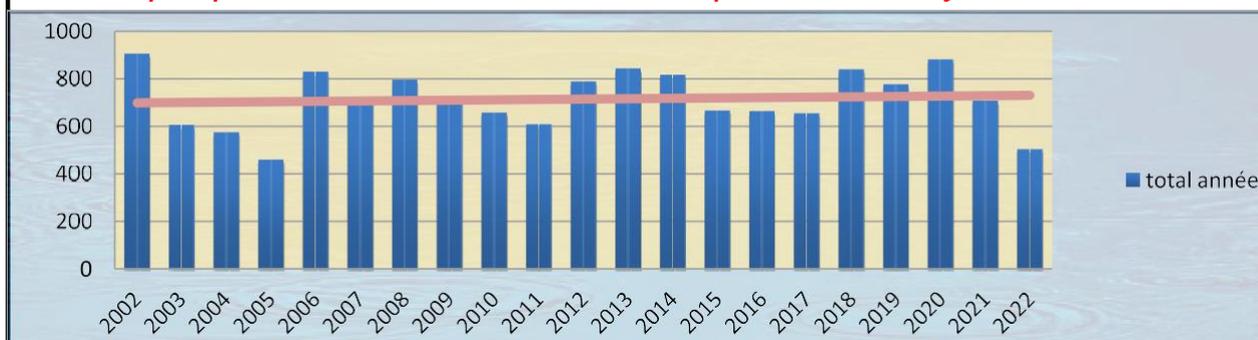
Nous remercions une nouvelle fois, M Hamon Daniel de nous avoir transmis les données qu'il a pris soin de saisir, rigoureusement depuis 2002, et que vous pouvez consulter sur le tableau suivant. (sauf décembre 2022, mois en cours au moment de l'impression du bulletin)

L'année 2022 a été manquée par:

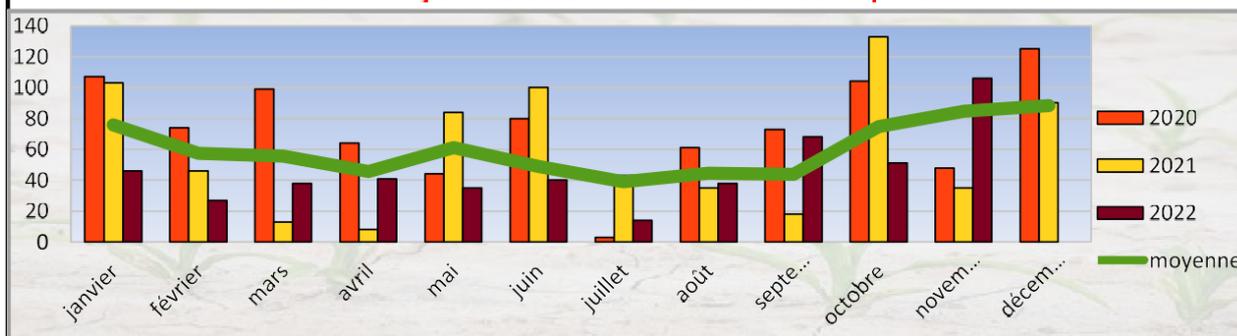
- Des phénomènes météorologiques extrêmes (incendies, tempêtes, orages violents, plusieurs vagues de chaleur avec des températures bien au dessous des prévisions les plus pessimistes qui annonçaient il y a déjà plusieurs années, le réchauffement actuel).
- Mais aussi par une des plus faibles pluviométries enregistrées depuis très longtemps.

année	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total année
2002	46	88	72	25	87	38	38	47	89	90	144	142	906
2003	72	44	29	37	40	28	83	23	46	55	86	63	606
2004	130	29	42	55	40	10	29	60	11	106	28	36	576
2005	43	15	19	48	37	23	28	20	12	120	50	45	460
2006	38	41	120	33	59	16	65	58	117	83	98	102	830
2007	50	97	90	30	96	69	92	47	14	17	47	60	709
2008	104	64	77	72	144	38	50	45	40	67	70	25	796
2009	93	22	31	90	64	39	19	14	22	31	156	134	715
2010	66	68	52	20	23	47	16	37	61	57	109	102	658
2011	65	53	19	5	32	46	47	109	32	21	36	145	610
2012	45	16	23	108	41	64	60	14	48	182	69	120	790
2013	67	83	67	44	74	82	59	9	44	110	105	100	844
2014	132	130	27	43	70	41	40	112	2	52	120	48	817
2015	95	66	38	60	60	31	18	91	69	39	57	43	667
2016	115	74	90	41	103	43	8	10	34	30	58	58	664
2017	48	63	65	24	68	50	37	39	60	32	62	108	656
2018	90	63	100	67	49	94	61	25	12	41	126	112	840
2019	40	45	54	41	32	47	12	40	46	145	171	105	778
2020	107	74	99	64	44	80	3	61	73	104	48	125	882
2021	103	46	13	8	84	100	43	35	18	133	35	90	708
2022	46	27	38	41	35	40	14	38	68	51	106		504
moyenne	76	58	55	46	61	49	39	44	44	75	85	88	715

Les précipitations annuelles de 2002 à 2022 comparées avec la moyenne de ces 20 années



Sur le graphique ci-dessous, les précipitations de janvier 2020 à novembre 2022 comparées aux moyennes saisonnières calculées depuis 2002



## Point finances

Après deux années de pandémie du COVID-19, les collectivités espéraient une période plus calme pour se refaire une santé financière. Mais s'était sans compter l'inflation, sur les produits alimentaires puis celle sur l'énergie déclenchée à la suite du conflit en Ukraine. Nous rentrons donc dans une période de tensions économiques et géopolitique qui perturbent les finances publiques. La commune de Pouillé les Coteaux n'y échappe pas. En effet, l'alimentation pour la restauration scolaire, l'électricité, le combustible, le carburant, les travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie indexés eux sur le prix du pétrole, sont des dépenses très impactées alors qu'elles sont les plus élevées de nos charges à caractère général qui représentent, elles 30,5% de nos dépenses de fonctionnement.

Pour que cet impact ne remette pas en cause le bon déroulement de nos services et ne nous oblige pas à annuler ou trop différer le financement des différents investissements envisagés pour satisfaire de réels besoins, la commune se doit pour commencer, de prendre rapidement, des mesures vers plus de sobriété énergétique.

**Aussi, nous avons fait le choix :**

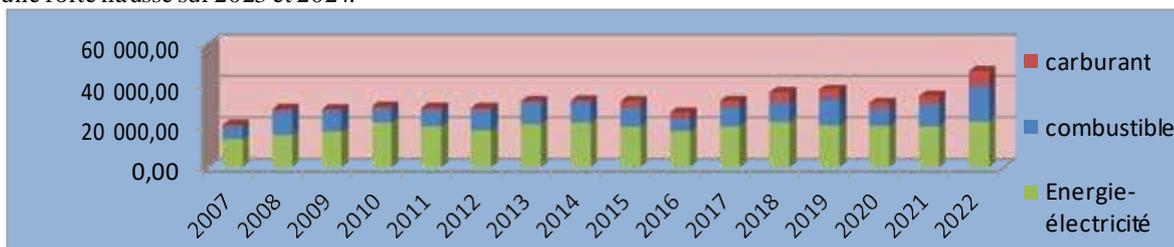
➤ De ne plus éclairer nos rues de 22h à 6h du matin. Cela devrait diminuer de moitié la consommation électrique pour l'éclairage public, celle-ci représentant, suivant les années, 20 à 25 % de notre facture d'électricité.

**Et décider ensuite de saisir l'opportunité actuelle d'avoir des aides du syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique dit Territoire d'Énergie 44 (anciennement SYDELA) et de la préfecture**

- Concernant les bâtiments : le TE 44 accompagne les communes dans leurs politiques de maîtrise de l'énergie. A ce titre, après un premier bilan énergétique de nos différents bâtiments, nous avons fait le choix dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), de profiter des aides financières possibles pour un audit sur le bâtiment Mairie-Cantine. Celui-ci est actuellement chauffé avec une chaudière « fioul » datant de 1987, qui est énergivore et très émettrice de GES. Après déduction des aides (possible que sur un seul bâtiment) le reste à charge de cette étude sera de 1000€. Cela nous permettra d'avoir un outil d'aide à la décision pour le choix des travaux et du système les plus pertinents à prévoir lors du changement de la chaudière.
- Concernant l'éclairage public : Pour supprimer les points les plus énergivores (ancien système comme les lampes à mercure désormais non réparables et interdites à la vente depuis 2015 et les lampes boules à remplacer avant 2025) nous avons pu nous inscrire près du TE 44 au PPI (Programme Pluriannuelle d'Investissement). Dans ce cadre, la participation financière du TE 44 et la subvention de la préfecture permettront à la commune, de bénéficier d'un coût pour le contrôle, de 950€ au lieu de 1500€ et pour trente points à remplacer par des LED qui consommeront 3 fois moins (19 points situés rue du vieux moulin, 4 rue des pilotes et 7 rue de la mine avec pour quelques-uns d'entre eux les supports voir les mats à changer), de ne payer au maximum que 36 267€ (avec possibilité de lisser sur 6 ans sans intérêt) au lieu de 64 618€.

**Idéalement, pour limiter l'impact dans le futur, du coût de l'énergie sur notre trésorerie et donc sur notre capacité d'autofinancement et sur notre taux d'endettement, il serait bon d'investir dans la rénovation énergétique de l'ensemble de nos bâtiments. Mais cela peut mobiliser une grosse somme avec certes une rentabilité mais pas immédiate. Le conseil municipal devra donc arbitrer et prioriser afin de trouver un équilibre entre les investissements nécessaires pour des économies de fonctionnement indispensables dans le futur et ceux pour assurer au plus vite un minimum d'équipements à mettre à disposition de nos services, de nos associations, des habitants tout cela pour un bon rayonnement de notre commune.**

**Ci-dessous un graphique l'évolution des dépenses d'énergie depuis 2017.** Si la hausse des prix sur le gaz, sur le fioul et sur le carburant est déjà en 2012 importante, celle sur l'électricité est sur cette même année, encore a mortie pour la stratégie d'achat anticipé du TE 44 (achat plusieurs mois avant l'utilisation). Mais malheureusement il faut s'attendre à une forte hausse sur 2023 et 2024.



*Nous venons d'aménager la rue Barthelemy Thobie, nous vous communiquerons le montant final sur cet investissement t après l'arrivée des dernières factures. Mais grâce à une subvention importante du département (60% sur la totalité) puis une autre de la Compa (20 % sur la partie trottoir et piste cyclable) le reste à charge de la commune sera très raisonnable. Je vous présenterai le bilan détaillé lors d'un prochain article.*

*Les appels d'offres concernant la restauration scolaire sont en cours, les entreprises doivent y répondre début janvier au plus tard et nous analyserons les réponses ensuite. Espérons qu'elles ne dépassent pas les estimations de l'architecte et que nous n'aurons pas de lot infructueux.*

**Je profite de ces dernières lignes pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2023 que celle-ci, vous garde tous en bonne santé et vous apporte plein de réussites et satisfactions.**

**ORHON Jean-François adjoint aux finances**



## Paroisse Sainte Marie en Pays d'Ancenis Communauté locale de Pouillé les Coteaux

### **Prêtre Curé-doyen, responsable de la Paroisse :**

Père Yvon BARRAUD, résidant au presbytère d'Ancenis, 21 place Saint Pierre, 44150 ANCENIS

Tél: 02 40 83 01 51

E-mail : [paroisses.smsb@gmail.com](mailto:paroisses.smsb@gmail.com)

Secrétariat et accueil au presbytère d'Ancenis :

Lundi : 10h à 11h30

Mardi : 10h à 11h30 et 16h30 à 18h30

Mercredi : 16h30 à 18h30

Jeudi : 10h à 11h30

Vendredi : 10h à 11h30

Samedi : 10h à 11h30

Durant les vacances d'été, les permanences sont modifiées.

### **Autres prêtres coopérateurs :**

Père Benoit DE VASSELOT, Père Jean VOLEAU

Diacres : Jacky ROLAND, Tony AUBERT

### **Horaires des messes dominicales :**

**À Ancenis, le samedi soir à 18 h 30, le dimanche à 11 h 00**

**À Saint Géréon : à 9 h 00 le premier dimanche du mois**

**À Oudon : le deuxième et le cinquième dimanche du mois à 9 h00.**

**À Mésanger : le troisième dimanche du mois à 9 h00**

**À Pouillé les Coteaux : le quatrième dimanche du mois à 9 h00.**

### **Aumônerie Catholique Hôpital d'Ancenis :**

**Elle est un service d'écoute et d'échange pour un accompagnement humain, spirituel et sacramentel.**

*Si vous êtes hospitalisé ou un de vos proches et que vous souhaitez la visite d'un membre de l'aumônerie, vous avez la possibilité :*

*- de signaler votre souhait au personnel qui transmettra votre demande*

*- d'écrire un mail à l'adresse : [menard\\_marie-helene@orange.fr](mailto:menard_marie-helene@orange.fr)*

### **Correspondants locaux pour différents services :**

- Sacristie (cloches, micros, préparation des célébrations) : Gabriel Claude, André Eflame 02 40 96 19 05

- Bulletin « Sels de Vie » et demandes de messes : André Eflame 02 40 96 19 05

- Ouverture de l'église : Thierry Fabien 02 40 98 45 48

- Accompagnement des familles pour une sépulture : Marcelle Daviau 02 40 96 71 77

- Fleurissement de l'église : Annick Robert 02 40 98 41 88 et Marie Thérèse Claude 02 40 98 43 60

- Référente du Conseil des Affaires Economiques Paroissiales (CAEP) : Nicole Pellerin 02 51 14 38 82

La Paroisse a besoin de bénévoles plus ponctuellement pour le nettoyage de l'église, l'installation de la crèche dans l'église, le nettoyage du domaine de la grotte et assurer l'accueil de nombreux pèlerins lors du pèlerinage du 15 août.

L'éveil à la foi (enfants de 3 à 7 ans) et la catéchèse (enfants de 7 à 11 ans) sont proposés, quelque soit l'école fréquentée. Contacter le Père Yvon BARRAUD [Ktcommunion@outlook.fr](mailto:Ktcommunion@outlook.fr)

## LOCATION DE SALLES

### *Salle de la mairie (cantine)*

TARIFS	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATION
Vin d'honneur	80 €		
Coucoures de cartes - loto et autres	80 €		50 €
Buffet - repas (samedi et dimanche)	150 €	200 €	

### *Salle polyvalente*

TARIFS	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATION
Vin d'honneur - réunion	80 €		50 €
Manifestation associative			50 €
Buffet - repas	200 €		150 €
Bal public			400 €

**Attention:** les tables et les bancs ne sont pas loués avec la salle, mais le comité des fêtes peut les mettre gracieusement.





## Un Cotellois à l'honneur

**M. Didier Crespin**

Né le 30 juillet 1973

Président de moto club de la Grée  
de 2004 à 2020



Le club a été créé en 1982 par des passionnés, ils ont occupé le terrain communal, situé au bout du village de la Mulonnière pendant 4 ans.

Composition du 1<sup>er</sup> bureau :

- Gérard Grellier (Président)
- Roger Jamet (Vice-président)
- Eric Lecomte (Secrétaire)
- Eric Salliot (Trésorier)



En 1986, ils organisent le 1<sup>er</sup> moto cross de Pouillé les Côteaux. Ils laissent pour cela le terrain de la Mulonnière pour s'installer depuis sur celui de la Gibernouille.

Didier rejoint le moto club de la Grée en 1991 comme bénévole et également comme coureur.

En 2004, après avoir été vice-président, il est élu président à la suite du président fondateur Gérard GRELLIER. Il occupe cette responsabilité jusqu'en 2020 soit pendant 16 ans, tout en poursuivant un certain temps la compétition.

Sous sa présidence, le club a organisé de nombreuses compétitions dont 6 super cross, en 2007, 2008, 2009, 2010, 2015 et 2016, 1 motocross national en septembre 2016, 1 championnat de ligue en 2019.

Disponibile, sympathique, volontaire, il donne beaucoup de son énergie pour les activités du Club (bal de Noël, rallye...).

Depuis plus de 30 ans, il est toujours présent dans le club en tant que bénévole chargé de la logistique. Il a passé le flambeau en 2020 à Jérôme Perray.

Le 15 janvier 2023, Mr Laurent Mercier maire de Pouillé les Côteaux lui a remis la médaille communale pour son engagement associatif.



## SERVICES ET ENTREPRISES

### GARAGES

**GARAGE STE ANNE**

VENTE DE VÉHICULES  
NEUFS & OCCASIONS

02 40 98 40 94  
ou 02 40 98 42 30

MÉCANIQUE  
CARROSSERIE

18 Rue Saint-Jacques  
44522 Pouillé les Coteaux  
garage.steanne@gmail.com  
09 80 87 081 - 019 0004

**PLC AUTO**

Réparations véhicules toutes marques  
Vente de véhicules neufs et d'occasions  
Carrosserie et dépannage

Route de LA VIE  
107 La Poignée  
44522 Pouillé les Coteaux

02 40 98 50 70  
plc-auto@orange.fr

**DVO**  
Occasions

**Philippe Derouet**

VÉHICULES "PETIT BUDGET"  
REVISÉS ET GARANTIS

L'Erasable 44440 Fierrecé  
Port: 06 33 87 30 48  
E-mail: dvo5@wanadoo.fr  
www.dvo-occasions.com

### TRAVAUX DIVERS - ENTREPRISES GENERALES

**Entretien des Espaces Verts**

**Yannick Guédon**  
23 ans d'expérience

Tel: 06 12 18 66 93

**BOUGAULT PATRICK**  
Artisan polyvalent

"Ma Petite Entreprise" 44  
Pour petits travaux intérieurs et extérieurs (voir menu)

Moulin De La Lande  
44522 Pouillé les Coteaux

06 02 40 83 03 98  
port: 06 74 29 88 81

famillebougault@yahoo.fr

### TRAVAUX PUBLICS

**CROSSOARD Jean Yves**  
Location de mini pelle de 1.5 T à 9T  
avec ou sans chauffeur

travaux publics

02.40.98.41.97

Le Landais  
44522 POUILLÉ LES COTEAUX

crossouard.jp0498@orange.fr



### MAÇONNERIE

**Blin Fils** SAS  
SAS BLIN FILS  
Tél. 02 40 09 92 28  
Wilfrid : 06 81 24 93 27  
Vincent : 06 07 89 91 33

Maçonnérie - Neuf et rénovation

blin-fils.sas@orange.fr  
85, rue de la Cour 44522 POUILLÉ-LES-COTEAUX  
Siret 785 842 306 00013 / NAF 4399C

**SORETA**  
SARL  
Bernard FODDIT

Travaux Agricoles  
Terrassement  
Transport bennes TP  
Épandage boue - lisier  
lagune - station épuration

La Riechère - 44522 POUILLÉ LES COTEAUX  
Tél. 02 40 98 43 23 - 06 81 98 63 38  
Fax 02 40 98 40 69  
www.soretatransports.fr



**S.A.R.L SOMACA**

Entreprise de Maçonnerie  
Anthony Rabine  
44522 Pouillé les Coteaux  
Tél : 02.40.09.71.74  
E-mail : somaca.sarl@orange.fr



### MENUISERIE

**Blot Menuiserie**

Vente et Pose de Menuiseries  
(intérieur et extérieur)

**Sola BAIE**  
Dépannage rapide

222 rue des Perrières  
44522 POUILLÉ LES COTEAUX  
Tél. 02 40 09 62 23 - 06 75 94 44 50  
Fax: 02 40 09 62 24 - jerome.blot44@orange.fr  
0961 810 000 374 10013



**Vigneron**  
Ebénisterie  
Menuiserie

• AMMENAGEMENT EXTERIEUR  
FENÊTRES - VOILETS - PORTES  
PORTAILS - CLOTURES - PORTES DE GARAGE...

• AMMENAGEMENT INTERIEUR  
PLAQUAIS - LAMBRIS - PARQUETS...

Harvé Vigneron  
227 rue des Perrières  
44522 Pouillé Les Coteaux

Téléfax: 02 40 98 43 69  
Port: 06 79 45 80 39  
www.menuiserie-vigneron.fr



### PEINTURE

**ARTISAN PEINTRE**  
Stéphane BELOUIN

Peinture, déco, revêtement sol et mur,  
corniche, vitrerie, parquet, rénov toiture.

32 rue du stade  
44522 POUILLÉ LES COTEAUX  
☎: 02 40 98 48 22  
st.stephane.belouin@gmail.com



## EXPLOITATIONS AGRICOLES ET ELEVAGES



**MODEMA AGRI**  
AGENCE  
POUILLE-LES-CÔTEAUX

02 40 09 72 52  
Magasin : tfromentin@modema.fr  
Atelier : jpiou@modema.fr  
www.modema.fr

Dans votre répertorie en 3 clics !

41 578 ANNE, 44532 POUILLE-LES-CÔTEAUX

## AMENAGEMENTS EXTERIEURS



**Benoit Courtemanche**  
Gérant

06.99.88.18.50  
02.40.98.18.13  
contact@loire-amenagement.com

## PLAQUISTE



**ARTISAN PLAQUISTE**

MAI - laurent.delanou@gmail.com Tél. : 06 70 64 81 09

**L. DELANOU**

## SERVICES A LA PERSONNE



**SINDY TRANS SERVICES**

**Dolphine Lelaure**  
Port. 06 27 42 63 36

100 rue de la Mairie - 44522 Pouillé Les Côteaux  
Tél. 02 48 83 55 83 - sindy.trans@orange.fr  
N° siret : 822278000

## COIFFEUR



**COIFFURE À DOMICILE**  
*Magalie*

Tél. 06 66 34 38 66  
171 La Rogerie 44522 Pouillé les Côteaux  
SIRET : 842 105 500 00012

## SERVICES A DOMICILE

**SERVICES A DOMICILE** BOUGAULT  
Vianneytte

VOUS AIDER DANS LA VIE QUOTIDIENNE  
Repassage, Ménage, Cuisine  
Courses/Déplacements

chèque emploi service  
périmètre de 20 kms  
autour de Pouillé les Côteaux

fixe : 02 40 83 05 96  
port : 06 73 63 78 80  
famillebougault@yahoo.fr




**ÉLODIE TOILETTAGE**  
TOILETTAGE  
À DOMICILE  
15 ans d'expérience

Toutes races canines  
Grooming et coupe spéciales poil long  
Épilation et préparation pour exposition  
Travail soigné et conseils

TEL : 02.40.98.42.58

## QUIETUDE ET RELAXATION



**Céline MOREAU**

06 08 62 69 22  
celine.moreau@orange.fr  
facebook.com/celine.moreau.4

## ESTHETICIENNE A DOMICILE



**Anne So Nature**  
Esthéticienne à domicile

Épilation  
Soins Visages  
Massages  
Manucures  
Maquillages

06 22 38 40 20 [www.sofy.vieville.com/estheticienneanne](http://www.sofy.vieville.com/estheticienneanne)

## COUTURE ET CREATIONS



**atelier blueberry**  
création couture pour bébés et enfants

<https://www.etsy.com/fr/shop/AtelierBlueberry>  
<https://www.angrandmarche.fr/marche/atelier-blueberry>  
accptarin@atelierblueberry.fr  
Siret : 82194792600070

Ils font leur entrée dans le bulletin cette année :



Relooking meubles « Miel et Patine »

Lemoine Elodie

06.59.95.68.81

307, La Herse.

mieletpatine@gmail.com

Nouvel artisan sur la commune ? N'hésitez pas à nous transmettre votre carte en mairie afin de paraître sur le bulletin municipal !

## VOS COMMERCES ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ

### Boulangerie :



- ✓ Permanence à la mairie : du mardi au dimanche de 8h à 9h30.
- ✓ Un distributeur de pain accessible 7J/7 et 24h/24 est à votre disposition à côté de la mairie.

### Crêperie ambulante « Ô Beurre Salé » :



- ✓ Tous les jeudis soir à partir de 17h
- ✓ Parking de co-voiturage en face du garage Sainte Anne
- ✓ Vous pouvez passer commande au **06.16.58.38.55**

### Pizzas « Ze Pizza » :



- ✓ Tous les dimanches soir de 16h à 20h30
- ✓ Parking de co-voiturage en face du garage Sainte Anne
- ✓ Vous pouvez passer commande au **06.74.15.81.59**

### Boucherie-charcuterie-traiteur :



- ✓ Tous les mardis de 16h30 à 19h30
- ✓ Devant le local technique
- ✓ Vous pouvez passer commande au **06 81 15 25 73** et par mail : **m.subileau78 @gmail.com**

## École Primaire Publique Anne Sylvestre



Notre école accueille cette année 125 élèves. Elle compte 7 enseignantes et 3 ATSEM.

Les classes s'organisent ainsi :

Ecole maternelle (rue Sainte-Marie) :

- 20 PS/MS/GS : Amélie Thiburce, aidée par Chantal Orhon et Géraldine Provost
- 20 MS/GS/CP : Léa Huault, aidée par Martine Palussière (remplacée par Sabrina Veillard pour le premier trimestre).

Ecole élémentaire (rue des Pilotes) :

- 20 CP/CE1 : Claire Trigodet
- 20 CE1/CE2 : Nathalie Boistean
- 22 CE2/CM1 : Elisabeth Le Borgne
- 23 CM1/CM2 : Nolwenn Recht et Mégane Pestel (le vendredi et 1 jeudi/3)

Depuis cette année, le temps de décharge de direction est passé de 25 % à 33 %. Nolwenn Recht est donc déchargée de classe tous les vendredis, ainsi qu'un jeudi sur trois.

Les horaires de notre école sont :

	École maternelle	École élémentaire
Accueil le matin	De 8h40 à 8h50	De 8h35 à 8h45
Fin des cours	11h45	11h55
Accueil l'après-midi	De 13h30 à 13h40	De 13h40 à 13h50
Fin des cours	16h45	16h40

### Inscription d'un enfant à l'école (enfants nés en 2020) pour la rentrée 2023 :

- 1-Venir à la mairie avec votre livret de famille et un justificatif de domicile afin de réaliser l'inscription.
  - 2-Un livret de présentation de l'école vous sera envoyé à votre domicile au printemps.
  - 3- Vous serez invités à un temps de visite et rencontre à l'école avec votre enfant. Merci d'apporter le carnet de santé de votre enfant à cette occasion.
  - 4- Si vous le souhaitez, vous pouvez demander un rendez-vous avec la directrice.
- Pour toute question, n'hésitez pas à la contacter par mail ou par téléphone !

### Pour contacter la directrice, Nolwenn RECHT :

02.40.98.44.01 (lundi, mardi, jeudi à partir de 16h45)

02.40.98.45.18 (le vendredi toute la journée)

ce.0440772a@ac-nantes.fr

## École Primaire Publique Anne Sylvestre

Cette année 2022/2023 annonce des projets pour toutes les classes de l'école.

### *Le thème de l'année*

Les classes s'intéressent cette année au mystérieux, au fantastique, à l'imaginaire. Ce thème est travaillé à travers la littérature, la musique, la poésie, l'art...

Pour commencer l'année, les élèves de maternelle et de cycle 2 ont par exemple découvert l'univers des sorcières et de leurs soupes. Cela a donné l'occasion de cuisiner à l'école et de participer à un atelier dégustation.



### *Projet « un arbre, une année » pour les CM2*

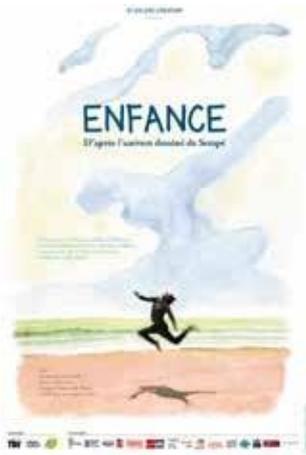
Les élèves de CM2 ont planté un alisier le mardi 22 novembre. Ils ont choisi cette espèce d'arbres parmi une sélection de 5 arbres proposée par les ouvriers communaux. Cet alisier est le troisième arbre à être planté près des ateliers municipaux. Les élèves de CM1 de la classe ont installé un « tour d'arbre » autour du chêne planté l'an dernier. Ils y ont ensuite planté quelques vivaces et bulbes.

Merci à Mickaël Knoepffler et Carl Orhon de nous offrir ce temps de découverte et plantation chaque année !



## École Primaire Publique Anne Sylvestre

### Projets autour de la danse et de l'expression corporelle



Les classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 ont assisté au spectacle « Enfance » de la compagnie Zig-Zag le vendredi 21 octobre au théâtre du Quartier Libre, dans le cadre du festival « Ce soir, je sors mes parents ».

Par la suite, la classe de CE1/CE2 bénéficiera d'une intervention du metteur en scène et d'une danseuse pour travailler sur les émotions à travers l'expression corporelle.

Les élèves de CE2/CM1 et CM1/CM2 bénéficieront de l'intervention d'une danseuse professionnelle durant une dizaine d'heures, permettant d'approfondir le projet mené l'an dernier.

### Projets avec la bibliothèque

Les bibliothèques du secteur proposent des projets pour les élèves de la PS au CM2.



Cette année, les élèves de CP/CE1 iront à la bibliothèque de la commune le 10 février pour participer à un « débat philo » sur un thème défini auparavant. Le débat s'appuiera sur des albums de littérature jeunesse.

Les élèves de PS/MS/GS et MS/GS/CP participeront pour leur part à 3 séances sur Hervé Tullet, auteur de littérature jeunesse.

### Une classe de découverte !

Dans la semaine du 19 au 23 juin 2023, tous les élèves de l'école partiront pour 3 jours et 2 nuits au château de La Turmelière à Liré.



L'équipe enseignante tient à remercier l'Amicale Laïque de Pouillé-les-Côteaux et ses bénévoles qui, par leurs actions, permettent de financer de nombreux projets pour l'école.



## ACCUEIL PERISCOLAIRE

### MATERNELLE

Depuis 2 ans maintenant, nous vivons au rythme du Covid-19.

La vie reprend peu à peu son cours en école ainsi qu'en accueil périscolaire.

Nous avons moins de contraintes, ce qui nous permet de mieux apprécier notre métier, de prendre le goûter tous ensemble et ainsi de profiter de chaque activité que l'on propose à vos enfants.

Voici un petit aperçu de nos activités :



L'équipe périscolaire vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et que le Père Noël soit généreux avec tous les enfants.

Les animatrices : Martine, Géraldine et Sabrina



PS : Il est tout à fait possible que vos enfants prennent leur petit déjeuner au périscolaire si vous le fournissez.

## Péri Elémentaire



Rien de bien nouveau pour nous si ce n'est qu'on peut tous cohabiter et donc jouer avec tous nos amis et ça c'est cool

Puisque nous sommes grands, nous avons créé un club « périscopaire » et on organise des booms, des spectacles, concours des-sins....



Boom d'halloween



En fin d'année 2021, nous avons participé au projet des lutins de Noël qui étaient dispersés dans le bourg, en les peignant.

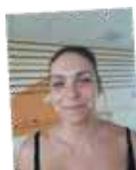
Les enfants géniaux de la périsco

Nos animatrices périsco sont :

Emma



Céline



Nadine



Manuella



Chantal



# BIBLIOTHÈQUE



La bibliothèque de Pouillé les Côteaux fait partie du réseau des 27 bibliothèques et médiathèques du réseau du Pays d'Ancenis.

L'inscription est gratuite dans la bibliothèque de votre choix (un justificatif de domicile vous sera demandé) et permet d'emprunter jusqu'à 15 documents (dont 3 DVD et 2 nouveautés par type de document maximum) pour une durée d'un mois.

Vous avez également la possibilité de réserver jusqu'à 4 documents soit sur place ou sur le site [bibliofil.pays-ancenis.fr](http://bibliofil.pays-ancenis.fr) en vous connectant sur votre compte.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du bibliofil.

Les horaires de la bibliothèque de la commune sont :

- Le mercredi : de 15h30 à 17h30
- Le samedi de 10h00 à 12h00

**Nouveauté depuis le 18 novembre ! Ouverture le vendredi de 16h30 à 18h**

Des animations sont proposées tout le long de l'année dans notre commune (balade contée, lecture pour les tout-petits, atelier d'écriture, réalité virtuelle, ...). Tenez-vous informés sur le site du bibliofil !

Cette année, nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux bénévoles : Adeline, Tiphaine, Aurélie ainsi qu'à Charlotte notre référente professionnelle de la COMPA.

Vous pouvez venir renforcer notre dynamique équipe de bénévoles en vous renseignant sur nos horaires d'ouverture ou en téléphonant à la médiathèque de Mésanger !



Balade contée. Septembre 22



## MAISONS DES ASSISTANTES MATERNELLES

---

Installée depuis 2016 au 178 la Regésérie sur la commune de Pouillé Les Côteaux, la MAM: Le Jardin Des Mam'Ours disposera de places en septembre 2023.  
Nous accueillons les enfants de la naissance à 4 ans non scolarisés dans une maison qui leur est adaptée, de 7h à 19h.  
Sophie, Séverine et Cindy  
Numéro de téléphone : 0240961127  
Site Internet : <http://lejardindesmamourswixsite.com/mamvignobleancenis44>



**MAMSTRAMGRAM la MAM où s'amuser et grandir est un jeu d'enfant**

**MAMSTRAMGRAM  
122 La Gachardière  
44522 Pouillé les côteaux**

## TRAVAUX SUR LA COMMUNE

### CURAGE DES FOSSES :

Tous les ans, courant septembre, il est procédé au curage de fossés selon un plan communal. Les fossés sont grattés à l'aide d'un godet trapèze. C'est Frédéric de l'entreprise Bertrand ROBERT qui conduit la machine. La terre est chargée dans des bennes. Les agents vont ensuite déverser la terre sur des exploitations agricoles dont les propriétaires sont volontaires pour la recevoir. Elle est déversée au plus près du lieu de curage. Une des remorques est d'ailleurs prêtée gracieusement par un groupement d'agriculteurs de la commune. Cette opération est menée conjointement par les communes de Pouillé les Coteaux et Roche Blanche.

Cette année, outre le curage, certains accotements ont été rabotés.



Curage avec le godet trapèze



Buses qui devront être débouchées manuellement

### SALLE POLYVALENTE :

En septembre l'entreprise SUBILEAU D'Ancenis a procédé au changement du moteur du portail motorisé de la salle pour un montant de 1400€.

Le même mois les agents techniques qui ne sont pas cantonnés qu'aux espaces verts, ont procédé au remplacement des spots qui éclairaient le parking de la salle. Sur les 7 seulement 2 étaient en état de fonctionnement. Il s'agissait de vieux modèles à forte consommation. 4 projecteurs LEDS ont été installés. Le vieux projecteur sur le site de la guinguette a également été changé. Pour être en conformité avec le code du travail sur les interventions en hauteur la commune loue une nacelle. Les agents sont habilités à la manipuler.



### LA FIBRE :

Le 21 septembre 2022 une première réunion a eu lieu en Mairie avec les représentants d'AXIONE entreprise chargée des travaux de déploiement sur le secteur. Il a été précisé certaines réalisations à effectuer pour ne pas retarder les travaux comme l'élagage pour dégager les lignes aériennes, à la charge des propriétaires. La numérotation des rues et villages est terminée. C'est un facilitateur pour le déploiement.

Pour ceux qui veulent suivre l'évolution il y a possibilité de consulter le site [numerique.loire-atlantique.fr](http://numerique.loire-atlantique.fr)

## numerique.loire-atlantique.fr

- ✓ Serveur d'éligibilité
- ✓ Guides pratiques
- ✓ Opérateurs disponibles
- ✓ FAQ ...

► Êtes-vous concernés ?



Les échéances du déploiement



Opérateurs disponibles

## RUE DU STADE :

Les travaux de la rue Thobie se sont terminés courant septembre par la pose des potelets. Il fallait terminer avec l'amorce de la rue du stade qui n'était pas comprise dans le contrat.

Ce sont les agents techniques qui ont procédé à cet aménagement dont le résultat est d'un très bel aspect.



## ARRET DE CAR CROIX DE JUBILE :

En 2020 plusieurs usagers de la route ont signalé un problème de circulation et de sécurité au rond point de la Croix de Jubilé lors du ramassage scolaire. En octobre 2020 un rapport a été établi par la municipalité et adressé à la COMPA.

Au printemps 2022 une équipe de la Région et de la COMPA s'est déplacée et l'aménagement a été décidé.

Les travaux ont été réalisés en octobre 2022 par l'entreprise LANDAIS.



## PASSAGES PIETONS :

Un passage piétons a été réalisé par l'entreprise LSP d'Orée d'Anjou à La Regeserie pour matérialiser la traversée de chaussée notamment pour les écoliers se rendant à l'arrêt de car. Dans l'agglomération de Pouillé deux passages ont été repeints entre le lotissement route d'Ancenis et le bourg, cheminement très fréquenté.

## L'EGLISE :

L'église est un bâtiment communal. Pour les communes c'est une charge car il s'agit d'édifices souvent âgés qui nécessitent un suivi d'entretien souvent onéreux. Des travaux ont été réalisés par des entreprises (déjà cités dans des bulletins précédents).

A Pouillé les Coteaux nous avons la chance d'avoir Pierre Luc qui contribue très largement et bénévolement à cet entretien et à rendre l'église accueillante pour les fidèles et les visiteurs.

Un partenariat a été réalisé entre la municipalité pour le financement, l'entreprise Jean Luc Claude pour la fourniture de produit et Pierre Luc pour rénover le soubassement intérieur.





# Entre en jeu

avec l'animation sportive départementale

**Découverte, initiation et perfectionnement pour les 7/14 ans**

**Programmation et inscription sur [loire-atlantique.fr/animationsportive](http://loire-atlantique.fr/animationsportive)**

**VENEZ RENCONTRER L'ANIMATEUR SPORTIF POUR  
LES ACTIVITES MULTISPORTS à Pouillé Les Coteaux**

**Les mercredis à la salle polyvalente de :**

**- 13h30 à 14h45 (niveau CE1-CE2)**

**- 14h45 à 16h00 (niveau CM1-CM2)**

**Contact : Nicolas LAMBERT**

**Téléphone : 06 83 90 23 23**

## Le dispositif Argent de poche



s'est déroulé du 24 au 27 Octobre 2022, 12 jeunes nés en 2005 et 2006 y ont participé. Ils étaient encadrés par Mickaël et Carl deux de nos agents municipaux.

Nous leur avons proposé une matinée de 3h00 et une après-midi de 3h00 également chacun. Ils étaient répartis en 4 groupes de trois selon les affinités. Les tâches à faire étaient l'entretien du cimetière, les plantations de la rue Barthelemy Thobie, le retrait du grillage de l'éco pâturage rue du puits neuf.

Nous leur avons demandé ce qu'ils en avaient pensé, voici leurs réponses :

« L'équipe était très à l'écoute de nos envies, les travaux étaient sympatiques et en plus j'étais avec mes amis. Je suis prête à recommencer » LISE

« Je trouvais ça bien d'aider ma commune, les agents étaient gentils avec nous. » COLLEEN

« J'ai apprécié la mission que j'ai réalisée, elle m'a permis de sortir pendant les vacances et d'apprendre de nouvelles choses. Je n'ai pas trouvé le travail demandé pénible. Recommencer ce dispositif ne me dérangerait pas. » SOLENE

« J'en ai eu un très bon ressenti, l'équipe est agréable. » MARIE

« J'ai trouvé ça très intéressant, l'équipe des agents municipaux est bonne ambiance et super cool, pour moi pas de points négatifs, mise à part le fait que c'était trop court. » MATHIS

« Ça m'a beaucoup plu, des travaux plaisants qui changent de ce que j'aurais pu faire ailleurs. Bonne ambiance avec Carl et Mickaël. Le mode de paiement n'est pas le plus idéal pour moi. » KENZO

« J'ai trouvé cette première semaine vraiment enrichissante sur le fait de savoir comment les agents de la commune travaillent. Le travail demandé n'était pas vraiment compliqué et c'était intéressant. Le dispositif nous permet d'être dans le monde du travail au lieu de passer nos journées à rien faire. J'avais le dos en vrac, mais ça va... » MATHILDE

« J'ai bien aimé ces deux jours de travail, il y avait une bonne ambiance et c'était sympa. » CLARA

« Cette première semaine a été pour moi instructive et m'a permis de découvrir quelques aspects du métier d'agent communal. Ce qui m'a permis d'envisager de faire des choses plus physiques à l'avenir. C'était agréable de faire une coupure pendant les vacances, et m'a motivée à sortir de chez moi. Le seul bémol serait le peu de temps qu'on a fait ça. Et je tiens à vous remercier d'avoir soutenu ce projet qui apporte un peu de vie pour les jeunes volontaires de la commune. » VIRGINIE

« Mes deux jours de présence au dispositif argent de poche ont été pour moi très enrichissants puisqu'on apprend sur notre commune mais aussi sur les tâches plutôt intéressantes qu'on n'aurait pas l'occasion de faire en dehors du dispositif. Les groupes ont été choisis selon les préférences de chacun ce qui a pu permettre une bonne entente et le bon déroulement des ateliers. Les agents communaux prennent également le temps de nous expliquer correctement nos tâches à accomplir. » KESIA

« Nous avons passé d'agréables moments de convivialités avec les jeunes. Les jeunes étaient pour la plupart motivés et assez contents de pouvoir contribuer aux travaux de la commune. Ils ont pu se rendre compte d'une partie de notre travail (parfois dans la douleur) et participer à la vie communale. D'ailleurs, les riverains, que nous avons croisé, ont eux aussi apprécié la démarche. Néanmoins certains jeunes nous ont fait part de la durée trop courte de cette opération. Côté travail, en revanche, il ne faut pas se mentir nous n'avons pas gagné, ni perdu de temps mais ce n'était pas le but recherché. » CARL & MICKAEL

## NOS JEUNES ONT DU TALENT !

*Interview de Kenzo, licencié du club de Twirling de Mésanger*

### **Peux-tu te présenter brièvement ?**

Je m'appelle Kenzo Angevin, j'ai 16 ans, et j'habite à Pouillé Les Côteaux. Je suis en 1ère ASSP à St Thomas d'Aquin.

### **Peux-tu nous expliquer en quoi consiste le twirling ?**

C'est un sport artistique qui regroupe trois sports confondus : la danse, la gym et le bâton.

On peut commencer à 4 ans et il n'y a pas d'âge pour arrêter. La plus âgée du club a 40 ans. Nous sommes 60 à pratiquer le twirling à Mésanger. Les compétitions sont à partir de 8 ans dans la catégorie benjamins. Pour ma part, j'entraîne le groupe des 4/6 ans mais également un solo et un duo.

### **Depuis combien de temps pratiques tu le twirling et qu'est ce qui t'as amené à pratiquer ce sport ?**

Cela fait 7 ans que je pratique ce sport. C'est Eloïse, une camarade de Pouillé qui m'a parlé du twirling et qui m'a encouragé à essayer. J'ai tout de suite adoré.

Ce qui me plaît ce sont les compétitions, avoir des objectifs. En ce moment, je passe les sélections pour la coupe du monde à Liverpool en Angleterre. C'est très prenant et cela demande beaucoup de rigueur car pendant les périodes de sélections, les entraînements me prennent 10 heures par semaine le mardi soir, le mercredi après-midi, le vendredi soir, le samedi et parfois le dimanche. Hors période de sélections, je m'entraîne 9h par semaine.

### **Quel est ton ressenti après avoir participé à la coupe d'Europe en Espagne en juillet dernier ?**

C'était une super expérience. Cela a représenté beaucoup de travail et j'ai adoré. La semaine est passée super vite. Je suis passé 2 fois, 1 fois pour passer en finale et 2<sup>e</sup> passage où j'ai fini 3<sup>e</sup> au niveau européen.

### **Quel est le regard de tes camarades par rapport à ton sport ?**

Ils ont été impressionnés par rapport à mon niveau de compétition.

### **En tant que jeune de Pouillé les Côteaux, que souhaiterais-tu voir évoluer dans ta commune ?**

Proposer de faire des activités pour les jeunes, en début d'été.

**Pour plus d'infos sur ce sport** : Mésanger Twirling et Pays d'Ancenis.

Nicole LEPELTIER. 06 22 13 43 66

twirlingmesanger@gmail.com





CORRESPONDANT  
DEFENSE



ET ASSOCIATIONS  
PATRIOTIQUES



## Remise de récompense

Le 07 Octobre 2022 à LIGNE, Laura SEBILEAU s'est vu remettre une lettre de félicitations du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif pour son implication en qualité de porte-drapeau au profit du Souvenir Français, comité d'Ancenis-St-Géréon depuis 3 ans. Elle participe régulièrement aux cérémonies commémoratives.

La lettre a été remise par Mme Sarah EL HAIRY secrétaire d'état chargée de la Jeunesse et du Service National Universel (SNU) auprès du Ministre des Armées.

## Interview de Mathis BATARD.

Mathis, peux-tu nous parler de la Préparation Militaire Terre (découverte) :

Comment en as-tu entendu parler ?

*J'en ai entendu parler au forum des métiers en 2018 lorsque je parlais avec un militaire m'expliquant le but de ce stage, c'est à dire faire découvrir le monde militaire.*

Pourquoi avoir choisi la préparation militaire ?

*J'ai choisi ce stage pour avoir une idée de ce que peut être le monde militaire, qui pour moi m'a conforté dans le choix de mon orientation pour être gendarme puis intégrer une unité d'élite.*

Où et comment s'est déroulé ce séjour ?

*Le stage a duré 6 jours et il s'est passé à Sarrebourg en 2021, dans le 1er RHC (régiment des hélicoptères de combat). Il s'est très bien déroulé même si le stage est très exigeant (2 jours de bivouac, parcours du combattant, démontage d'arme, etc). J'en garde un très bon souvenir.*



## Commémoration du 11 Novembre à LA ROCHE BLANCHE



La cérémonie cantonale a été organisée sur la commune de LA ROCHE BLANCHE. Elle a attiré beaucoup de monde. Les organisations patriotiques des communes étaient présentes. Laura SEBILEAU, Clara HIRET ont été rejointes par Virginie BOUGAULT et Mathis BATARD. Délégués par le Souvenir Français ils ont porté fièrement les drapeaux avec leurs aînés des autres associations et avec Philippe LHERIAU qui porte le drapeau UNC AFN de la commune depuis des années. C'était une belle cérémonie. Merci à nos porte-drapeaux.

Bruno CORITON

## CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE du 8 Novembre 2021

- **Finances - décision modificative n°1 au budget 2021**

DCM 2021-35 DM1 / 7.1 finances décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 13 / Abstentions : 0 / Votants : 13 / Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 13 / Pour : 13 / Contre : 0

⇒ vote la décision modificative n°1 au budget 2021 comme suit :

Fonctionnement	Dépenses/augmentation de crédits	Recettes/augmentation de crédits
D6411 personnel titulaire	5 000,00 €	
R6419 remb rémunérations personne		5 000 €

- **Finances - Subvention Amicale laïque**

DCM2021-36 - subvention/ 7.5 subventions accordées

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de subvention de l'Amicale Laïque pour 2021 et accorde une subvention de 2000 €.

- **CDG prestation paie**

DCM 2021-37NT convention prestataire paie / 7.10.3 autres

Le Conseil Municipal délibère et autorise M. le Maire à signer l'avenant de la convention avec le CDG pour la fabrication de la paie au 1er janvier 2022.

- **Travaux -Equipement**

DCM2021-38NT -MAPA/ 1.1.10 MAPA

Le Conseil Municipal valide les travaux :

Pôle concerné	Objet de l'achat	Attributaire de l'achat	Montant de l'achat TTC
bibliothèque	chaudière	Engie home services	4 231.40 €

- **Vie associative**

Le planning 2022 des manifestations associatives suite à la réunion est validé par le Conseil Municipal.

- **Divers**

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier d'aménagement de la RD923 -section2- déviation de la Loire - qui sera à la disposition des cotellois à partir du 15 novembre 2021.

SÉANCE du 6 décembre 2021

- **Divers subvention DETR, restaurant scolaire**

DCM 2021-39-DETR resto / 7.5.1 demande de subvention

M. le Maire expose que le dossier de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été déposé pour le projet de construction du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal :

- délibère pour demander la subvention DETR à la Préfecture pour la construction d'un restaurant scolaire
- valide le plan de financement comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Bâtiment	860 000 €	DETR	200 000 €
Maîtrise d'œuvre	198 000 €	Fonds de concours COMPA	258 720 €
Voierie	130 000 €	Conseil départemental	603 680 €
Équipement cuisine	140 000 €	Autofinancement	265 600 €
<b>Total</b>	<b>1 328 000 €</b>		<b>1 328 000 €</b>

- **Aménagement de la rue B. Thobie - décision d'attribution de l'achat**

*DCM 2021-40-attribution achat/ 1.1.1 marchés sur appel d'offre*

Dans la séance du 31 mai 2021, le Conseil a retenu le maître d'œuvre 2LM pour les travaux d'aménagement de la rue B. Thobie. La publicité de l'achat public a paru dans le journal Ouest-France du 27 octobre 2021 et a été dématérialisée chez Médialex. Entendu l'analyse des offres, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le lot unique "terrassment, voirie, assainissement, signalisation" du marché ayant pour objet l'aménagement de la rue B. Thobie - à Landais SAS (Mésanger-44) pour la somme de 281 961,30 € TTC

- **Aménagement du territoire - acquisition foncière**

*DCM 2021-41-acquisition foncière ZB129 et ZB154/3.1.1 biens immobiliers*

Le Conseil Municipal est informé du dossier de voirie dans le village de la Gachardière. La voirie empiète sur la propriété de la SCI Emma. Le procès-verbal de bornage délimite une parcelle de 202 m<sup>2</sup> cadastrée C496 à usage de voirie sur le terrain de la SCI Emma.

Le Conseil Municipal délibère pour acter l'acquisition du terrain à titre gratuit :

- Parcelle cadastrée : C496 Surface : 202 m<sup>2</sup>

Et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié. Les frais d'acte sont à la charge de la commune

- **Aménagement du territoire - acquisition foncière**

*DCM 2021-42-acquisition foncière C496/ 3.1.1 biens immobiliers*

Le Conseil Municipal est informé de la demande de la SCI des 3 rivières pour la reprise des espaces communs du lotissement de la Martinière. Les propriétaires des terrains lotis ont été conviés à une rencontre en mairie pour évoquer cette reprise.

Le Conseil Municipal délibère pour acter l'acquisition à titre gratuit des terrains ci-dessous :

- Parcelle ZB 129 - contenance 82 m<sup>2</sup>

- Parcelle ZB154- contenance 2829 m<sup>2</sup>

Et autorise M. le maire à signer l'acte notarié. Les frais d'acte sont à la charge de la commune

- **Patrimoine - terre agricole**

*DCM 2021-43- bail rural ZC7 / 3.3 locations*

La parcelle agricole ZC7 d'une surface de 4900 m<sup>2</sup>, propriété communale est louée à Didier Pellerin depuis le 1er novembre 2003. Le bail rural d'une durée de 9 ans est expiré depuis le 31 octobre 2021. Le preneur demande la reconduction du bail à compter du 1er novembre 2021. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les pièces contractuelles pour le bail rural de la parcelle ZC7.

## SÉANCE du 17 janvier 2022

- **Pôle restauration scolaire - maîtrise d'œuvre**

*DCM 2022-01-candidature retenue MO resto/ 1.6.1 marchés MO (proc adapt)*

Le Conseil Municipal a engagé une mission de réflexion sur la construction d'un restaurant scolaire avec le CAUE en 2018. L'appel à candidatures pour la mission de maîtrise d'œuvre est paru le 29 juillet 2021 en procédure adaptée, les candidats sélectionnés ont été reçus en mairie.

Mme Audrey Becmeur expose le compte-rendu de ces rencontres.

Le Conseil Municipal délibère, attribue la mission de maîtrise d'œuvre pour le Restaurant scolaire à l'agence Drodolot et autorise M. le Maire à signer la proposition d'honoraires.

- **Financement Travaux Aménagement rue B. Thobie**

*DCM2022-02 -plan financement / 7.5.1 demande de subventions*

Le Conseil Municipal prend connaissance des courriers de subventions accordées par le Conseil Départemental et la COMPA.

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement final comme suit :

Plan de financement de l'aménagement de la rue B. Thobie			
dépenses	montant HT	TVA	montant TTC
travaux voirie (dont travaux liaisons douces b9 085 € HT)	234 967,75	46 993,55	281 961,30
études	3 813,00	762,60	4 575,60
maîtrise d'ouvrage	12 750,00	2 550,00	15 300,00
participation effacement reseau electriques SYDELA	28 782,93		28 782,93
participation travaux eclaireage public SYDELA	29 064,40		29 064,40
participation effacement reseau telecommunications SYDELA	74 687,43	14 937,49	89 624,92
	384 065,51	65 243,64	449 309,15
recettes			
conseil départemental- fonds communes rurales- 60%	233 445,00		233 445,00
COMPA - fonds de concours	34 500,00		34 500,00
autofinancement	116 120,51	11 730,81	127 851,32
FCTVA en N+1	53 512,83		53 512,83
	437 578,34	11 730,81	449 309,15

- **Aménagement du territoire - acquisition foncière**

DCM 2022-03-acquisition foncière E629/ 3.1.1 biens immobiliers

Le Conseil Municipal est informé du courrier des Consorts Davy pour la cession du terrain E629, inclus dans la voirie de la rue de mine.

Le Conseil Municipal délibère pour acter l'acquisition à titre gratuit des terrains ci-dessous :

- Parcelle E629 - contenance 179 m<sup>2</sup>

Et autorise M. le maire à signer l'acte notarié. Les frais d'acte sont à la charge de la commune

- **Restauration Scolaire - Plan de relance de soutien aux cantines scolaires**

DCM 2022-04 plan de relance matériel resto / 1.1.10 MAPA

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre du plan de relance de soutien aux cantines scolaire, une subvention de 12 076 € a été accordée pour l'achat d'un matériel professionnel de cuisson de type sauteuse. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le devis pour l'achat du matériel de cuisson "sauteuse" pour un montant de 17 928,77€ TTC auprès d'ABCP.

- **Travaux -Equipement**

DCM2022-05NT -MAPA/ 1.1.10 MAPA

Le Conseil Municipal valide les travaux :

Pôle concerné	Objet de l'achat	Attributaire de l'achat	Montant de l'achat TTC
Salle conseil municipal	Réseau Ethernet, vidéoprojecteur	GClelec	5 174,42 €
Voirie	Guirlandes	Yess	677,71 €
Restaurant scolaire	Sèche-linge	GClelec	1699,05 €

- **Education nationale, groupement de commande pour ENT écoles**

DCM2022-06NT -ENT écoles/ 8.1.5 autres(enseignement)

L'Espace Numérique de Travail (ENT) est un outil éducatif pour les enseignants pour le travail à distance initié en 2013, déployé par l'académie de Nantes. L'adhésion à un groupement de commandes (géré par le Rectorat) permettra à l'école publique de bénéficier de cet ENT. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement de travail dans les écoles de l'académie de Nantes.

## SÉANCE du 21 février 2022

- **Vie politique- démission**

DCM2022-07 démission / 5.2.6 fonct. assemblée autre

M. le Maire lit le courrier de démission de conseiller municipal d'Anthony Gentil.

Le Conseil Municipal prend acte de cette démission.

- **Finances - Compte de gestion 2021**

DCM2022-08 compte de gestion 2021/ 7.1 finances décisions budgétaires

Le Compte de Gestion 2021 du budget principal, établi par Monsieur le Trésorier d'Ancenis, fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Excédent de fonctionnement :	1 060 372.65 €
- déficit d'investissement :	- 11 316.63 €
- <b>Total :</b>	<b>1 049 056.02 €</b>

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés :13 / Abstentions : 0/ Votants : 13/ Bulletins blancs ou nuls : 0
  - Exprimés :13 / Pour : 13/ Contre : 0
- ⇒ approuve le Compte de Gestion 2021 du budget principal

- **Finances -Compte Administratif 2021**

DCM2022-09.-CA2021/ 7.1 finances décisions budgétaires

Laurent Mercier étant sorti, Nadia Knoepffler présente le Compte Administratif 2021 du budget principal conforme au Compte de Gestion de l'exercice établi par Monsieur le Trésorier d'Ancenis et dont les balances s'établissent comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
- Recettes :	1 173 779.78
- Dépenses :	653 407.13 €
<b>Total :</b>	<b>1 060 372.65 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	
- Recettes :	98 191.71 €
- Dépenses :	109 508.34 €
<b>Total :</b>	<b>-11 316.63 €</b>
- <b>Total cumulé :</b>	<b>1 049 056.02 €</b>
- Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
- Restes à réaliser en dépenses :	912 000,00 €
<b>Solde disponible :</b>	<b>137 056.02 €</b>

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le compte de gestion 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 12/ Abstentions : 0 /Votants :12/ Bulletins blancs ou nuls : 0
  - Exprimés : 12/ Pour : 12/ Contre : 0
- ⇒ approuve le Compte Administratif 2021 du budget principal.

- **Finances - Affectation du résultat 2021**

DCM2022-10- affectation résultat 2021/ 7.1 finances décisions budgétaires

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats 2021 en affectant l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	0.00 €
- Report à nouveau en section de fonctionnement :	1 060 372.65€
- <b>Total :</b>	<b>1 060 372.65€</b>

Les restes à réaliser suivants feront également l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2021 :

- Déficit d'investissement :	11 316.63 €
- Dépenses d'investissement :	912 000.00 €
- <b>Résultat :</b>	<b>923 316.63 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 13/ Abstentions : 0/ Votants : 13/ Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 13/ Pour : 13/ Contre : 0

- **décide l'affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget principal**

- Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	923 316.23 €
- Report à nouveau en section de fonctionnement :	137 056.02 €
- <b>Total :</b>	<b>1 060 372.65€</b>

- **Restaurant scolaire - maîtrise d'œuvre**

DCM 2022-11-candidature retenue MO resto/ 1.6.1 marchés MO (proc adapt)

Le Conseil Municipal a engagé une mission de réflexion sur la construction d'un restaurant scolaire avec le CAUE en 2018. L'appel à candidatures pour la mission de maîtrise d'œuvre est paru le 29 juillet 2021 en procédure adaptée, les candidats sélectionnés ont été reçus en mairie. Dans sa séance du 17 janvier 2022, le Conseil Municipal a délibéré et attribué la mission de maîtrise d'œuvre pour le Restaurant scolaire à l'agence Drodolot (Nantes). Le montant des honoraires (mission de base et complémentaire) de l'agence Drodolot (mandataire de groupement comprenant l'architecte, le BET structure, le BET fluide, le BET acoustique et le BET cuisine) s'élève à 134 550 €.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement pour la maîtrise d'œuvre avec l'agence Drodolot pour un montant de 134 550 € HT (161 460 € TTC).

- **Ressources Humaines - temps de travail**

DCM 2022-12-temps de travail 1607/ 4.1.8 FPT autres délib générales

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 janvier 2002 ayant pour objet la mise en place des 35 heures hebdomadaires et le protocole annexé,

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents ;

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique ;

Considérant que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies. **Le Maire propose à l'assemblée :**

**Article 1 : Durée annuelle du temps de travail**

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	7 h
<b>Total en heures :</b>	<b>1 607 heures</b>

**Article 2 : Garanties minimales**

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35 heures.
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.

- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

### **Article 3 : Date d'effet**

Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées.

- **Travaux - Equipement**

DCM2022-13NT - MAPA / 1.1.10 MAPA

Le Conseil Municipal valide les travaux :

Pôle concerné	Objet de l'achat	Attributaire de l'achat	Montant de l'achat TTC
Eglise	Consolidation pignon coté presbytère	Palussière eurl- Vair sur Loire	16 473.00 €

- **Aménagement du territoire - projet éolien**

DCM2022-14NT - projet éolien / 8.8.6 environnement divers

M. le Maire présente le projet pour un agrandissement (2 ou 3 éoliennes) du parc éolien existant.

Le Conseil est invité à voter sur ce projet éolien :

Votants : 13 / vote pour le projet éolien : 2 / vote contre le projet éolien : 8 / abstentions : 3.

Le projet est refusé.

## SÉANCE du 21 mars 2022

- **Démission d'un conseiller**

M. le Sous-Préfet d'Ancenis-Chateaubriant a transmis un courrier pour enregistrer la démission d'Anthony Genty.

- **Finances - budget primitif 2022**

DCM 2022-15- budget primitif 2022 / 7.1 budget

Le projet de budget primitif 2022, dont les balances s'établissent comme suit, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

#### Section de fonctionnement

- Dépenses : 958 129.02
- Recettes : 958 129.02

#### Section d'investissement

- Dépenses : 1 415 505.25
- Recettes : 1 415 505.25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 12 / Abstentions : 0 / Votants : 12 / Bulletins blancs ou nuls : 0
  - Exprimés : 12 / Pour : 12 / Contre : 0
- ⇒ adopte le budget primitif 2022 de la commune.

- **Finances - Fiscalité locale**

DCM 2022-16- fiscalité locale - taux 2022 / 7.2 fiscalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 12 / Abstentions : 1 / Votants : 11 / Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 11 / Pour : 11 / Contre : 0

⇒ vote la variation du taux des 2 taxes comme suit :

	taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	35.93%
Taxe Foncières sur les propriétés non bâties	50.97 %

- **Finances - subventions**

DCM2022-17- subventions / 7.5 subventions accordées

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes de subvention et vote :

<i>organismes ayant des missions de conseil auprès des collectivités</i>			
AFCRE	90,00	assoc/ Twirling, Mésanger	20,00
CAUE	96,00	assoc/ Judo des vallons de l'erdre	10,00
<i>organismes à caractère éducatif</i>		<i>ass. à caractère social/- intérêt public</i>	
ADAPEI section Ancenis-Varades	200,00	Teillé	100,00
<i>écoles privées 2e degré et plus hors commune</i>		A.D.M.R	600,00
LPRP JB Eriau - Ancenis	280,00	ADAR Ancenis	125,00
BTP CFA saint-Herblain	35,00	FSL - Département LA	150,00
<i>ass. à caractère culturel ou d'animation</i>		Souvenir Français	35,00
assoc/les Coteaux de la Roche- Pouillé , La Roche Blanche	750,00	Restos du cœur	100,00
assoc/ Amicale Laique Pouille-les-Coteaux	2 000,00	montant total voté	4 591,00

- **Finances-fournitures scolaires**

DCM2022-18NT- fournitures scolaires/ 8.1 enseignements

Le Conseil Municipal attribue la somme de 59 € par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour l'année 2022.

- **Finances- participation pour scolarisation**

DCM2022-19-participation école publique/ 7.6 contributions budgétaires

M. le Maire présente le détail des charges de fonctionnement de l'école publique en 2021 qui s'élève à 608 €. Considérant la scolarisation d'élèves non domiciliés sur la commune, Le Conseil Municipal fixe la participation des communes de résidence d'élèves scolarisés à l'école publique de Pouillé-les-Côteaux à 608 € par élève pour l'année 2022.

- **Solidarités**

DCM2022-20-téléassistance convention département/Vitaris/Commune /8.2.2 aide sociale

Depuis le 24 octobre 2021, le dispositif de téléassistance fait l'objet d'une concession de service public auprès de la société Vitaris qui a la charge du suivi technique, administratif et financier de la téléassistance. La convention a été approuvée par la Commission permanente du Département de LA dans sa séance du 25 novembre 2021. La commune, partenaire conventionné assure un lien privilégié d'accompagnement social et humain avec les usagers (accueil en mairie pour collecter les infos du dossier). Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention pour la téléassistance.

- **Urbanisme - Désignation d'un signataire pour un permis de construire.**

DCM2022--21- désignation signataire PCO4413422W1002 /2.2.6 autres actes relatifs occup sols urba

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est intéressé à titre personnel dans la délivrance du permis de construire PCO4413422W1002. Or l'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. » A l'appui d'une solution jurisprudentielle, la réponse précise que dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire. Un autre membre sera donc désigné par une délibération expresse du conseil municipal pour délivrer le permis de construire à la place du Maire empêché. M. le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance du permis de construire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme Sylvie Guillet pour prendre la décision relative au permis de construire n°PCO4413422W1002, ainsi que des éventuels permis de construire modificatifs et autres actes relatifs à ce dossier.

- **Travaux -Equipement**

DCM2022-22NT -MAPA/ 1.1.10 MAPA

Le Conseil Municipal valide les travaux :

Pôle concerné	Objet de l'achat	Attributaire de l'achat	Montant de l'achat TTC
Ecole élémentaire	autolaveuse	PLG	3 747.16 €
Ecole maternelle	autolaveuse	Atlantic'eau	3 588.36 €
Ecole élémentaire	huissierie	Vigneron Hervé	1 148.28 €
Ecole élémentaire	store	Vigneron Hervé	783.12 €
Ecole élémentaire	Anti pince doigts porte	Legallais	308.12 €

Bâtiments communaux	serrures	Vignerons Hervé	1 469.64€
---------------------	----------	-----------------	-----------

- **Environnement - actions techniques de prévention et luttés contre les animaux à trop forte prolifération**

DCM2022-25NT -réfèrent Polleniz/ 5.3.6 désignation représentants

Le réseau Polleniz, organisme à vocation sanitaire dans le domaine végétal assure des missions de prévention, de surveillance et de lutte contre les dangers sanitaires ou des espèces ayant des impacts sur l'économie, l'environnement ou la santé publique (rongeurs aquatiques envahissants, frelon asiatique, chenilles urticantes, plantes invasives). Un interlocuteur au sein du Conseil Municipal est à désigner pour les restitutions des actions. M. Bruno Coriton sera le référent communal pour Polleniz.

## SÉANCE du 2 mai 2022

- **Ressources Humaines - tableau des effectifs**

DCM2022-26 Tableau des effectifs/ 4.1.1 tableau des effectifs

M. le Maire informe l'assemblée de la modification du tableau des effectifs :

- suppression de l'emploi ASEM 1ere classe, à 28 h hebdo,
- suppression de l'emploi d'adjoint administratif à 21,5h hebdomadaires
- suppression de l'emploi d'adjoint technique à 25,38 h hebdomadaires
- création de l'emploi ASEM 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Le Conseil Municipal délibère et crée les emplois nécessaires.

Le tableau des effectifs statutaires est modifié comme suit :

Grade ou emploi	Existants	À créer	A supprimer	TC	TNC	Pourvu	Mouvement
Rédacteur principal 1ere classe - cat B	1	0	0	1	0	1	
Adjoint administratif - cat C	1	0	1	0	0	0	Suppression de l'emploi 21h hebdo
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe - cat C	1	0	0	1	0	1	
Adjoint technique principal 1ere classe - cat C	1	0	0	1	0	1	
Adjoint technique - cat C	4	0	1	0	3	3	Suppression de l'emploi à 25.38 h hebdo
Adjoint d'animation-cat C	1	0	0	0	1	1	
ASEM- principal - 1ère classe		1	1	1	0	1	Création de l'emploi à temps complet- suppression de l'emploi à 28h

- **projet bâtiment restauration scolaire**

M. le Maire présente l'Avant-Projet Sommaire du bâtiment de restauration scolaire et informe la notification de l'aide financière DETR de 184 509.07€.

- **Travaux -Equipement**

DCM2022-27NT -MAPA/ 1.1.10 MAPA

Le Conseil Municipal valide les travaux :

Pôle concerné	Objet de l'achat	Attributaire de l'achat	Montant de l'achat TTC
voirie	PATA	Eiffage	4 817.76 €
voirie	Enduit bi couche	Landais	14 541.12 €

- **Entretien des bâtiments communaux**

Le Conseil Municipal est favorable à l'intervention de l'entreprise Concept propreté pour l'entretien des surfaces vitrées des bâtiments communaux et l'entretien de la salle polyvalente 4 fois par an.

## SÉANCE du 30 mai 2022

- **Plan Local d'Urbanisme - approbation**

DCM2022-28 PLU approbation / 2.1.3PLU

**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L153-21 à L153-23 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de Pouillé-les-Côteaux en date du 24 juin 2016, prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et ayant fixé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

**Vu** le débat au sein du Conseil Municipal en date du 05 mai 2017 (premier débat) et du 07 décembre 2020 (second débat) sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date 05 juillet 2021 par laquelle le Conseil Municipal a tiré le Bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU ;

**Vu** les avis émis par les personnes publiques associées et consultées après la transmission du projet de PLU arrêté ;

**Vu** les observations émises par la MRAe au titre de l'Evaluation environnementale ;

**Vu** l'avis émis par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en date du 06 décembre 2021 ;

**Vu** l'arrêté municipal n°2021-29 du maire de Pouillé-les-Côteaux en date du 12 décembre 2021 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal ;

**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ;

**Vu** la note explicative de synthèse annexée à la présente délibération présentant les modifications apportées au projet arrêté le 05 juillet 2021 ;

**Considérant** que les avis des Personnes Publiques Associées et que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur justifient des adaptations du projet de PLU, en particulier sur les points suivants

- Rapport de présentation :
  - Corrections mineures, précisions et compléments aux justifications.
- Orientations d'Aménagement et de Programmation :
  - Evolutions visant un renforcement de la prise en compte des objectifs de densité et de diversité de l'habitat (augmentation du nombre de logements au sein de certains secteurs d'OAP, objectifs de production de logements locatifs sociaux dans les périmètre « rue des Perrières » et « Saint-Jean ») ; un renforcement de la prise en compte des objectifs de protection de la trame verte et des paysages (protection d'un chêne pédonculé) ; un ajustement des modalités de mise en œuvre des OAP (phasage, échancier) ; une réduction du périmètre d'une OAP (site du Coteau) ; un renforcement de la lisibilité des OAP.
- Règlement écrit :
  - Evolutions visant à renforcer la prise en compte des enjeux écologiques, agricoles, énergétiques et patrimoniaux ; à prendre en compte les enjeux de gestion des eaux usées (création d'un sous-secteur Ub1) ; à assouplir certaines règles d'implantation ; à ajuster les règles relatives au stationnement (véhicules motorisés et résidences mobiles) ; à préciser certaines règles relatives aux STECAL ; à ajuster le seuil à partir duquel un bâtiment d'habitation existant ne peut plus faire l'objet d'une extension (250 m<sup>2</sup> au lieu de 180 m<sup>2</sup>) ; à supprimer les règles relatives à la zone Nf ; à apporter des ajustements visant une meilleure lecture des documents.
- Règlement graphique (zonage) :
  - Evolution visant à renforcer la prise en compte des enjeux écologiques et patrimoniaux (identification de nouvelles haies, identification d'un périmètre aux abords de l'église, identification distincte des mares et des zones humides, augmentation de la zone naturelle Nn dans les parties nord-ouest et nord du territoire) ; à ajuster le périmètre des zones U et AU (notamment sur le secteur du Coteau ou sur le secteur de la salle polyvalente) ; à supprimer la zone Nf au profit d'une zone A ; à prendre en compte les enjeux de gestion des eaux usées (création d'un sous-

secteur Ub1) ; à diminuer les périmètres de plusieurs STECAL ; à renforcer la lisibilité des documents.

**Considérant** que les modifications, rappelées ci-dessus et précisées dans la note explicative de synthèse annexée à la présente délibération, ne remettent pas en cause l'économie générale du projet ;

**Considérant** que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité, conformément à l'article L 153-23 du Code de l'Urbanisme, la commune étant couverte par un SCoT approuvé. Le dossier de Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en Mairie de Pouillé-les-Côteaux aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R. 153-20 et suivants du Code de l'Urbanisme.

## • Plan Local d'Urbanisme - Droit de préemption Urbain

*DCM2022-29 droit de préemption/ 2.3.2 DIA*

Par délibération en date du 3 décembre 2004, le Conseil Municipal a institué le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

VU les articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants, R. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme,

VU la délibération en date du 30 mai 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé le P.L.U,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le périmètre du Droit de Préemption Urbain pour le mettre en cohérence avec la nouvelle délimitation des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé ce jour afin de :

- de mettre en œuvre le projet urbain à travers sa politique de l'habitat et de renouvellement urbain, d'accueil des activités économiques, de développement des équipements publics et de mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels

Considérant que le droit de préemption urbain permettra à la commune d'être informée de toute transaction relative à la vente de terrains et d'immeubles ; et par suite d'acquérir lesdits terrains ou immeubles s'ils présentent un intérêt pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur les secteurs du territoire communal classés en zone U, et en zone AU du Plan Local d'Urbanisme, et dont le périmètre est précisé au plan annexé à la présente délibération,**
- dit que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois, et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département,

- dit que cette délibération accompagnée d'un plan de délimitation du DPU sera transmise, conformément à l'article R. 211-3 du code de l'urbanisme, aux personnes suivantes :

- au directeur départemental/régional des finances publiques ;
- au président du conseil supérieur du notariat ;
- à la chambre départementale des notaires ;
- à la chambre du barreau constituée près le tribunal de grande instance ;
- au greffe du tribunal de grande instance.

Et par ailleurs, à M. le préfet. La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au préfet et à l'accomplissement des mesures de publicité.

## • Patrimoine - terrains délaissés village le vigneau

*DCM2022-30- DP délaissé le vigneau/ 3.5.1 classement et déclassé*

M. le Maire fait part de la demande de 2 propriétaires de maisons d'habitation dans le village du Vigneau d'acquérir les délaissés de domaine public situés au nord des habitations. Aussi, le Conseil Municipal délibère et constate la désaffectation et le déclassé des parcelles D889, D890 du domaine public. Le Conseil Municipal délibère pour autoriser M. le Maire à signer les actes concernant :

- cession de déclassé du domaine public :

Parcelle D889 - surface 287 m<sup>2</sup> - acquéreur : Campain Denis et Valérie

Parcelle ZL201- surface 198 m<sup>2</sup> - acquéreur : Campain Denis et Valérie

Parcelle ZL202- surface 207 m<sup>2</sup> - acquéreur : Campain Denis et Valérie

Parcelle D890 - surface 260 m<sup>2</sup> - acquéreur : Petit Lisa

Parcelle ZL203 - surface 7m<sup>2</sup> - acquéreur : Petit Lisa

Le prix de vente pour ces cessions est fixé à 3 € le mètre carré.

D'autre part, le Conseil Municipal délibère et autorise M. le Maire à signer les actes concernant :

- Acquisition à titre gratuit

Parcelle ZL200 - surface 2 m<sup>2</sup> - propriétaire : habitants du vigneau

Parcelle D886 - surface 13m<sup>2</sup> - propriétaire : EARL du vigneau

Parcelle D888 - surface 1 m<sup>2</sup> - propriétaire : Campain Denis et Valérie

Les frais de notaire sont pris en charge par la commune pour les cessions et acquisitions.

- **Occupation du domaine public- guinguette du plan d'eau**

DCM2022-31- RODP guinguette/ 3.5.3 occupation temporaire DP

Le conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour la guinguette « le hibou » représentée par Mme Mathieu sur le site du plan d'eau « la coulée des 2 ponts » du 24 mai au 30 septembre 2022. Le Conseil Municipal fixe la redevance d'occupation du domaine public à 300 € pour la période.

- **SYDELA- Groupement d'achat fournitures électriques**

DCM2022-32- SYDELA gr commande fourn électriques/ 1.7.2 groupements commandes

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7

Vu le Code de l'Energie,

Considérant que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Considérant que le SYDELA va lancer un accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies, qui débutera au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (pour le gaz naturel) et au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (pour l'électricité).

Considérant que les marchés publics d'électricité en cours de la commune arrivent à terme :

- au 31/12/2023 pour l'électricité

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion de deniers publics, la commune souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public précité, dont le SYDELA est coordonnateur,

Considérant que la convention de groupement prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur, à hauteur de :

- **Pour les membres du groupement ayant des besoins en électricité :**
  - 0,0010 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 100% de la TCCFE
  - 0,0011 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 18% de la TCCFE
  - 0,0013 € HT / kWh pour les membres non adhérents du SYDELA\*
- **Pour les membres du groupement ayant des besoins en gaz naturel :**
  - 0,00033 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 100% de la TCCFE
  - 0,00037 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 18% de la TCCFE
  - 0,00043 € HT / kWh pour les membres non adhérents du SYDELA\*

\*Il est précisé que la prestation de service effectuée pour le compte de non-adhérents au SYDELA est assujettie à la TVA, au taux en vigueur

Considérant que la commune est adhérente au SYDELA et reverse 100% de la TCCFE,

Considérant qu'il est nécessaire de dissoudre les groupements de commandes en cours, ayant un objet similaire,

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- D'approuver la dissolution des groupements de commandes suivants, auxquels la Commune avait adhéré :
  - Groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétiques
- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies,
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

- **Service communal de restauration scolaire - tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2022**

DCM2022-33-tarifs restauration scolaire/ 7.1.6 tarifs services publics

Le Conseil Municipal entend le compte-rendu de gestion du service de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de la restauration scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

	Restauration scolaire	Tarif unitaire en €
<b>Tarif 1</b>	Repas régulier	4.05
<b>Tarif 2</b>	Repas occasionnel	5.00

<b>Tarif 3</b>	Assistance repas pour PAI	2.00
<b>Tarif 4</b>	Repas régulier pour élève domicilié hors commune	4.20

- **Finances - subventions**

DCM2022-34 subventions / 7.5 subventions accordées

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes de subvention et vote :

- Ecole Sainte-Anne - Ancenis : 350 €
- Mésanger Twirling : 100 €

- **Travaux - Equipement**

DCM2022-35NT -MAPA / 1.1.10 MAPA

Le Conseil Municipal valide les travaux :

Pôle concerné	Objet de l'achat	Attributaire de l'achat	Montant de l'achat TTC
Restauration scolaire	Armoire froide	ABCP	3 192.22 €
Restaurant scolaire/ construction	Missions contrôles techniques	APAVE	7 740,00 €
Restaurant scolaire/ construction	Etude de sol	FONDOUEST	7 320.00 €

- **Tirage au sort des jurés d'assises pour 2023**

DCM2022-36NT- tirage jurés assises/ 5.2.6 fonct assem autres

Par arrêté préfectoral du 26 avril 2022, les communes de Loire-Atlantique sont appelées à procéder au tirage au sort des jurés d'assises (pour pourvoir les jurés des sessions d'assises à Nantes en 2023). Pour la commune de Pouillé-les-Côteaux, 3 électeurs sont tirés au sort sur la liste électorale - et ensuite le tribunal des assises procédera à un tirage sur l'ensemble des jurés d'assises tirés au sort sur les communes de L.A, 1 juré d'assise sur trois sera retenu pour siéger aux sessions du tribunal des assises en 2023. M. le Maire procède au tirage des 3 jurés :

- Léo Boiteault, Nicolas Thiévin, Bruno Juton

## SÉANCE du 4 juillet 2022

- **Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

DCM2022- 40-publicité des actes/ 5.2.6 autres

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2131-1 dans sa version en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes pris par les collectivités territoriales et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

**Le Maire informe l'assemblée :**

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent choisir, par délibération, un autre mode de publication :

1° Soit par affichage ;

2° Soit par publication sur papier ;

3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

- Publicité des actes de la commune par affichage ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :**

Les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales sont publiés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 : Par voie d'affichage - lieu : *hall d'accueil du secrétariat de mairie*

- **Ressources humaines- Contrats de travail à durée déterminée**

DCM2022- 37 - RH cdd/ 4.2.1 personnel contractuel création

Considérant les besoins en personnel dans les services de l'accueil périscolaire, de la restauration scolaire et de l'entretien des bâtiments scolaires, Le Conseil Municipal délibère pour autoriser M. le Maire à signer les contrats de

travail à durée déterminée pour des temps incomplets inférieurs à 27 heures hebdomadaires et pour des durées inférieures ou égales à 12 mois.

- **Financement des travaux Restaurant Scolaire**

DCM 2022 -38 financement resto / 7.5.1 demande subventions

Le Conseil Municipal approuve le projet de construction du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal sollicite pour ce projet :

- le financement COMPA dans le cadre des fonds de concours
- le financement du Conseil Départemental dans le cadre du fonds communes rurales
- valide le plan de financement comme suit :

plan de financement du restaurant scolaire				
<u>dépenses</u>		montant HT	TVA	montant TTC
construction		1 595 000,00	319 000,00	1 914 000,00
options		23 300,00	4 660,00	27 960,00
étude sol- relevé topo		6 850,00	1 370,00	8 220,00
maîtrise d'œuvre		114 660,00	22 932,00	137 592,00
acquisition terrain		10 000,00		10 000,00
missions contrôle technique - SPS		10 330,00	2 066,00	12 396,00
		1 760 140,00	350 028,00	2 110 168,00
<u>recettes</u>				
conseil départemental- fonds communes rurales	55,50%	976 877,70		976 877,70
COMPA - fonds de concours	14,00%	246 419,60		246 419,60
DETR -		184 509,07		184 509,07
FCTVA en N+1			346 151,96	346 151,96
autofinancement		352 333,63	3 876,04	356 209,67
		1 760 140,00	350 028,00	2 110 168,00

- **Urbanisme - Désignation d'un signataire pour un permis de construire.**

DCM2022-39 - désignation signataire PC04413422W1002/ 2.2.6 autres actes relatifs occup sols urba

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est intéressé à titre personnel dans la délivrance du permis de construire PC04413422W1014. Or l'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. » A l'appui d'une solution jurisprudentielle, la réponse précise que dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire. Un autre membre sera donc désigné par une délibération expresse du conseil municipal pour délivrer le permis de construire à la place du Maire empêché. M. le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance du permis de construire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme Sylvie Guillet pour prendre la décision relative au permis de construire n°PC04413422W1014, ainsi que des éventuels permis de construire modificatifs et autres actes relatifs à ce dossier.

- **Dispositif argent de poche**

Mme Solenne Guitton présente le dispositif « argent de poche » pour les jeunes de 16 à 18 ans. Le Conseil Municipal est favorable.

- **Circuit de randonnée**

M. Loïc Sebilleau présente plusieurs circuits de randonnée dans la commune. Une signalétique serait à prévoir.

## SÉANCE du 17 octobre 2022

- **Finances – décision modificative n°1 au budget 2022**

DCM 2021-40 DM1/ 7.1 finances décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 13/ Abstentions : 0/ Votants : 13/ Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 13/ Pour : 13/ Contre : 0
- vote la décision modificative n°1 au budget 2022 comme suit :

Fonctionnement	Dépenses - augmentation de crédits	Recettes- augmentation de crédits
D6411 personnel titulaire	4 000,00 €	
D6413 personnel non titulaire	9 000,00 €	
D6451 cotisation URSAFF	2 000,00 €	
D6454 cotisation ASSEDIC	1 000,00 €	
D6475 medecine du travail	1 000,00 €	
R7482 comp perte taxe additionnelle		17 000,00 €
investissement		
D2112 terrain voirie- chap 041 op patrim	2 000,00 €	
R1328 autres- chap 041 op patrim		2 000,00 €
D204114- etat voirie	120 000,00 €	
D238 avances et acomptes immo	-120 000,00 €	
<b>Total général</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>

- **Finances**

DCM2022-41 subventions /7.5 subventions accordées

Le Conseil Municipal valide la subvention de 50 € pour une échéance de dette sociale délibéré le 6 juillet 2020, suite à erreur matérielle dans l'échéancier. Le Conseil Municipal délibère et autorise la convention pour adhérer au paiement dématérialisé Payfip avec la DGFIP

- **Achat public – Travaux aménagement rue B. Thobie, avenant 1**

DCM2022-42 avenant 1 travaux rue Thobie/ 1.1.8 avenants

Lors de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2021, les travaux d'aménagement de la rue B. Thobie ont été attribués à l'entreprise Landais TP. M. le Maire présente le projet d'avenant dans le cadre de ce marché. Le Conseil Municipal délibère pour autoriser M. le maire à signer l'Avenant n°1 de 9 224,34 € ttc pour les travaux d'aménagement de la rue B.Thobie.

- **Maîtrise d'œuvre Construction du restaurant scolaire, avenant 1**

DCM2022-43 avenant 1 MO resto /1.1.8 avenants

Lors de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2022, la maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire a été attribuée à l'agence Drodolot. pour un montant de 134 550 € HT (161 460 € TTC).

M. le Maire présente le projet d'avenant dans le cadre de ce marché, en raison de l'augmentation du coût prévisionnel des travaux. Le Conseil Municipal délibère pour autoriser M. le maire à signer l'Avenant n°1 qui revalorise la prestation de maîtrise d'œuvre à 183 425 € HT (220 110 € ttc).

Marché public - lancement de l'achat public sur la plateforme Medialex. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la construction du restaurant scolaire.

- **Travaux plan d'eau**

Le conseil municipal délibère pour les travaux d'enrochement au plan d'eau pour la somme de 23 959,80 € ttc.

- **Ressources Humaines – tableau des effectifs**

DCM2022-44 Tableau des effectifs/ 4.1.1 tableau des effectifs

M. le Maire informe l'assemblée de la modification du tableau des effectifs :

- création de l'emploi d'adjoint technique à 25 h hebdomadaires

Le Conseil Municipal délibère et crée les emplois nécessaires.

Le tableau des effectifs statutaires est modifié comme suit :

Grade ou emploi	Existants	À créer	A supprimer	TC	TNC	pourvu	mouvement
Rédacteur principal 1ere classe - cat B	1	0	0	1	0	1	
Adjoint technique principal 2e classe - cat C	1	0	0	1	0	1	
Adjoint technique principal 1ere classe - cat C	1	0	0	1	0	1	
Adjoint technique - cat C	3	1	0	0	3	3	Création TNC 25 heures
Adjoint d'animation - cat C	1	0	0	0	1	1	

- **Ressources humaines-Intermittent du spectacle pour le repas des aînés**

DCM2022-45 contrat intermittent/ 4.4 autre catégorie de personnel

M. le Maire est autorisé à signer un contrat de travail « intermittent du spectacle » avec un artiste chanteur pour l'animation du repas des aînés pour un montant brut de 321.85 €.

- **CDG- groupement d'achat assurance statutaire**

DCM2022-46 groupement achat assurance statutaire/ 1.7.2 groupements de commandes

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 alinéa 5 et l'article 8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021.
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.
- Vu le Code des assurances.
- Vu le Code de la commande publique, Le Maire expose :
  - La commune a la possibilité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
  - Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale Loire-Atlantique peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
  - Notre commune adhère au contrat groupe en cours résilié au 31 décembre 2022. Compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, il est proposé de participer à la procédure d'appel d'offres ouvert engagée selon les articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° du Code de la commande publique.

Si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique est habilité à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :**
  - Décès
  - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
  - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- **AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :**

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Régime du contrat : Capitalisation

- **Intercommunalité/ SYDELA - modification de statuts**

*DCM2022-47 modification statuts sydela/ 5.7.5 modification statutaire*

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17, L5211-20 et L5711-1 et suivants,

Vu la délibération n°2020-63 du Comité syndical du 5 novembre 2020, modifiant les statuts du SYDELA,

Vu les statuts du SYDELA en vigueur, approuvés par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2021,

Vu la délibération n°2022-73 du Comité syndical du 21 septembre 2022, modifiant les statuts du SYDELA,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

Considérant dans un premier temps, qu'un changement de dénomination sociale du syndicat, actuellement au nom de « Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique » dit SYDELA, en faveur de « Territoire d'énergie Loire Atlantique » dit TE 44, a été approuvé par le Comité syndical du SYDELA.

Considérant dans un second temps, que pour clarifier les compétences transférées au SYDELA, il est nécessaire de créer une annexe n°3 permettant de lister l'ensemble des membres du syndicat, par type de compétence transférée.

Considérant qu'il est donc nécessaire d'engager une modification statutaire pour prendre en compte les changements précisés,

Considérant qu'il est nécessaire que chaque membre du syndicat approuve la proposition de modification soumise par le SYDELA,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la modification de la dénomination sociale du syndicat en « Territoire d'énergie Loire-Atlantique »,
- D'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.

- **SYDELA- projet de sobriété énergétique pour les communes rurales**

Jean-François Orhon expose le projet de sobriété énergétique porté par le SYDELA qui a fait l'objet d'une présentation en mairie le 26 septembre 2022. L'adhésion à ce programme pluriannuel permettra de rénover les points lumineux (boules très énergivores) en bénéficiant d'une aide de la Préfecture. Le Conseil Municipal valide cette adhésion.

- **Urbanisme - Nouvelles rues**

*DCM2022-48 noms de rues/ 8.3.1 dénomination voies*

Le Conseil Municipal délibère pour attribuer des noms aux rues nouvelles créées par les permis d'aménager : rue des vallons de la grée, rue des vignes, rue Saint-Jean.

- **Dispositif argent de poche**

*DCM2022-49 dispositif argent de poche/ 8.2.4 enfance famille*

Le Conseil Municipal valide l'opération "argent de poche" sur la commune. Des chantiers en échange d'une gratification sont proposés aux jeunes de 16 et 17 ans sur des plages horaires de 3 heures par jour maximum. La gratification est fixée à 5 € par heure. Le premier chantier commencera le lundi 24 octobre 2022 et sera encadré par les 2 agents des services techniques, les missions proposées seront l'entretien du cimetière, le paillage des végétaux, le démontage du parc des moutons.

- **Divers**

Lecture faite du courrier d'un administré pour l'acquisition d'un terrain bordant sa propriété.

Le Conseil Municipal est favorable à céder le terrain à 18 € le mètre carré.

# Les associations communales

<b>ADMR</b>	Marcelle DAVIAU	90 le moulin de la Lande - Pouillé les Côteaux 02.40.96.71.77
<b>AMICALE LAÏQUE</b>	Noémie RASSIN	330 La Drouetterie - Pouillé les Côteaux 06.23.87.23.32
<b>CHASSE SAINT HUBERT</b>	Eric GESLIN	Le Cormier - Mésanger 06.50.64.95.74
<b>CLUB DES JEUNES</b>	Théo PAUVERT	360 La Riochère - Pouillé les côteaux 07.82.76.17.24
<b>COMITE DE JUMELAGE DES GREES</b>	Annie GASNIER	La Piderie - Vair sur Loire (Saint Herblon) 06.34.01.72.72
<b>COTELLOISE TENNIS DE TABLE MAUMUSSON</b>	Martial JOUSSET	110 rue Beauséjour - Vallons de l'Erdre (Maumusson) 06.66.10.16.82
<b>CYCLO LOISIRS COTELLOIS</b>	Axel MORIN	118 Rue des Perrières - Pouillé les Côteaux 06.26.17.54.75
<b>LE COMITE DES FETES</b>	Anne-Lise PRODHOMME	329 La Riochère - Pouillé les côteaux 06.99.90.16.38
<b>LES ARTS COTELLOIS</b>	Catherine DUBOURG	186 rue de la Mine - Pouillé les Coteaux 02.40.98.43.77
<b>LES CAISSES COTELLOISES</b>	Wilfrid BLIN	335 rue de la Trichetière - Pouillé les Coteaux 06.81.24.93.27
<b>LES COTEAUX DE LA ROCHE</b>	Adrien DORE	La Chaussée - Pouillé les Côteaux 06.60.23.96.88
<b>LES MAITRES COTELLOIS</b>	Alexandre GARNIER	117 chemin du Puits Neuf - Pouillé les Côteaux 06.22.37.60.41
<b>LES POT'A LILOU</b>	Alexandra ORHON	144 rue du Vieux Moulin - Pouillé les Coteaux 06.70.64.85.09
<b>LES POUSES EN FOLIE</b>	Mathieu GICQUEAU	La Chapelle Rigaud - Mésanger 06.29.02.85.39
<b>MOTO CLUB DE LA GREE</b>	Jérôme PERRAY	526 rue d'Ancenis - Pouillé les Côteaux 06.11.58.46.57
<b>MOTO CLUB LES FREINE'TARD</b>	Sébastien ANGEVIN	La Régésie - Pouillé les Côteaux
<b>PETANQUE CLUB POUILLE</b>	Nathalie THIEVIN	100 rue Sainte Marie - Pouillé les Côteaux 06.77.75.30.40

# Agenda

## Février

Vendredi 3	Concours de palet nocturne	Les freine'tard	Salle Polyvalente
Dimanche 26	Loto	Amicale Laïque	Salle Polyvalente

## Mars

Samedi 18	Concert	Les pot' à Lilou	Salle Polyvalente
Samedi 25	Soirée repas	Côteaux de la Roche	Roche Blanche

## Avril

Samedi 1er	Bal Disco	Moto Club de la Grée	Salle Polyvalente
Samedi 22	Vente de plants et fleurs	Amicale Laïque	Salle Polyvalente
Samedi 22	Concours de pétanque	Côteaux de la Roche	Roche Blanche
Samedi 29	Soirée (type Flashback)	Comité des fêtes	Salle Polyvalente

## Mai

Samedi 20	Tournoi des jeunes	Côteaux de la Roche	Stade
-----------	--------------------	---------------------	-------

## Juin

Dimanche 4	Tournoi familial	Côteaux de la Roche	Stade
Samedi 10	Ball trap	Les pousses en folie	Terrain de Super cross
Dimanche 11	Ball trap	Les pousses en folie	Terrain de Super cross
Samedi 17	Fête des écoles	Amicale laïque	Ecole ou Salle Polyvalente
<b>Samedi 24</b>	<b>Soirée concert + .....</b>	<b>Inter-associations</b>	<b>Salle Polyvalente + étang</b>

## Juillet

Samedi 1er	Balade moto + soirée repas	Les freine'tard	Etang
Dimanche 9	Course de caisses à savon	Caisses Côteloises	Route Départementale

## Septembre

Dimanche 17	Moto cross	Moto club de la Grée	Terrain moto cross
Samedi 23	Bal Disco	Club des Jeunes	Salle Polyvalente

## Octobre

Samedi 7	Randonnée semi nocturne	CLC	Salle Polyvalente
Samedi 21	Soirée repas	Comité des Fêtes	Salle Polyvalente

## Novembre

Samedi 11	Concours de belote	Coteaux de la Roche	Roche Blanche
Samedi 18	Pentathlon	Caisses Côteloises	Salle Polyvalente

## Décembre

<b>Vendredi 15 ou 22</b>	<b>Arbre de Noël</b>	<b>Amicale laïque</b>	<b>Salle Polyvalente</b>
Samedi 16	Soirée Disco	Côteaux de la Roche	Salle Polyvalente



L'Association ADMR du Service à Domicile de Pouillé les Coteaux propose de nombreux services répartis en 4 pôles :

- **Enfance et parentalité** par la garde d'enfants et l'aide aux familles en situation de grossesse, naissance, maladie d'un des parents, reprise d'une activité professionnelle,
- **Accompagnement du handicap,**
- **Services et soins aux séniors** : aide au lever, au coucher, aide à la prise de repas,
- **Entretien de la maison et du linge.**

L'ADMR de Pouillé les Coteaux permet aux familles quels que soient leur âge ou leur situation de bien vivre chez elles, en leur apportant un service adapté à leurs attentes et à leurs besoins. Sa mission est de proposer des services à l'ensemble de la population de la naissance à la fin de vie.

### Devenez salariés

Les avantages de travailler à l'ADMR :

Un métier de proximité avec un temps de travail adapté à votre rythme de vie et à vos contraintes personnelles. Des frais kilométriques sont remboursés. Les kilomètres domicile-travail sont indemnisés à 60 %.

Des formations sont proposées dès l'embauche et tout au long de la carrière. Des possibilités d'évolution sont possibles grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience.

Entré en vigueur en octobre 2021, l'avenant 43 au sein de la branche d'aide à domicile, a permis une véritable revalorisation des salaires en prenant en compte l'ancienneté et les diplômes.

### Devenez bénévoles

« Pour tous, toute la vie, partout » : ce slogan de l'ADMR est une réalité pour notre association. L'association se retrouve en besoin de bénévoles et de salariés.

Si pour vous la SOLIDARITE n'est pas un vain mot, l'ADMR vous accueille et vous forme en fonction de vos disponibilités.

Rejoindre les équipes de bénévoles de l'ADMR, c'est être utile à ceux qui nous entourent : agir pour le développement local mais également vivre une expérience humaine enrichissante.

C'est aussi partager et acquérir des compétences et des savoir-faire. Le bénévole rejoint une équipe locale qui agit chaque jour au plus près des habitants, qui est à l'écoute et accompagne les personnes aidées en veillant à leur bien-être et au maintien du lien social. Avec lui, notre réseau se mobilise pour permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles, de la naissance à la fin de vie, en apportant chaque jour, un service sur mesure, fiable et de qualité. Le bénévole, à travers sa disponibilité, sa générosité et ses compétences, est un des piliers de l'association.

### **Qui peut devenir bénévole ?**

Tout le monde peut devenir bénévole ; il n'y a pas de prérequis, seulement la volonté de rejoindre une association portant des valeurs de solidarité, de partage et de relations humaines. Des formations régulières sont proposées pour développer ses compétences.

### **Pour tout contact :**

ADMR Pouillé les Coteaux,  
87 rue Sainte Marie,  
44522 Pouillé les Coteaux  
Marcelle DAVIAU , présidente  
Tél : 02 40 96 71 77

Maison des Services ADMR du Pays d'Ancenis et de Nort sur Erdre  
51 rue du Maquis de Saffré  
44390 NORT-SUR-ERDRE  
tél : 02 40 29 53 32  
mail : [nortancenis@fede44.admr.org](mailto:nortancenis@fede44.admr.org)  
site internet : [www.admr44.org](http://www.admr44.org)



Le CLC est un club loisirs pour la pratique du vélo sur route et du VTT.

Rendez-vous tous les dimanches matin devant la mairie pour rouler ensemble dans la bonne humeur. Nous participons également aux randonnées organisées par les autres clubs des alentours.

Le club compte 19 cyclos et 3 VTT en 2022.

L'adhésion est gratuite pour les moins de 18 ans, accompagnés par un parent.

Cette année le club a proposé sa première randonnée nocturne « **Noctiflette Côtelloise** ». Ce sont 240 marcheurs et 130 VTT qui ont participé à cet événement et ont découvert les sentiers et reliefs vallonnés de Pouillé-les-Côteaux pour le circuit de 11km pédestre et également des communes voisines, Maumusson et La Roche Blanche pour les circuits 28 et 45 km en VTT. Certains passages ont été ouverts que pour cette occasion. En fin de randonnée, le repas gourmand, composé d'un apéritif, tartiflette et tarte aux pommes, a été très apprécié. Le repas a été préparé par le traiteur Daniel MERCIER de St Laurent des Autels. La réservation obligatoire pour la formule "rando + repas" et inscription sur place uniquement pour la rando seule sans repas.

Si vous souhaitez prendre l'air le dimanche matin, si vous désirez en savoir davantage sur le club, contacter son président, Axel MAURIN, au 06 26 17 54 75 ou par mail : [cycloclc@gmail.com](mailto:cycloclc@gmail.com).

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour la deuxième édition de la Noctiflette Côtelloise :

**Samedi 07 octobre 2023**

**NOCTIFLETTE COTELLOISE**

**2ème EDITION**

**Randonnée NOCTURNE**



## Cotelloise Tennis de Table Maumusson St-Herblon

Le club comprend 21 licenciés répartis en trois équipes senior engagées dans le championnat départemental D1, D3 et en pré-région pour l'équipe féminine.



### Le bureau :

Martial Jousset : Président 06 66 10 16 82

Stéphanie Belouin : Trésorière 02 40 98 48 22

Sylvie Blain : Secrétaire 02 40 98 44 37

Les entraînements ont lieu  
à la salle polyvalente  
le mercredi à Pouillé  
le vendredi à St-Herblon  
de 20h00 à 22h30

Au printemps prochain, nous souhaitons organiser un tournoi gentlemen où pourront participer des licenciés et non licenciés

Cette journée permettra de découvrir ce sport.

Vous y serez les bienvenus.

Venez nous supporter lors des matchs le samedi après-midi pour les féminines et le dimanche matin pour les équipes masculines. Les dates des matchs sont consultables sur le site de la FTT.

***Tous nos vœux de bonheur et de santé  
et de belles victoires pour 2023 !***



## LES FREINE'TARD vous souhaitent une très bonne année 2023

Cette année, nous avons réussi à faire nos animations comme le concours de palets sur plomb et notre soirée au plan d'eau avec un rassemblement d'environ 300 personnes, ça nous a fait un grand plaisir de pouvoir organiser de nouveau et rassembler toutes ces personnes. Cette année en 2023, nous recommençons pour notre plus grande joie et la vôtre aussi nous l'espérons !

Si vous souhaitez vous joindre à nous et entrer dans le motoclub, l'assemblée générale se déroulera le 13 janvier 2023 à 20 h 00 à la salle polyvalente de Pouillé-Les-Côteaux.

Nos dates à retenir :

- |                                                                     |   |                                          |
|---------------------------------------------------------------------|---|------------------------------------------|
| ➤ Concours de palets sur plomb                                      | → | <b>le 3 février 2023 (Soir/Nocturne)</b> |
| ➤ Balade moto                                                       | → | <b>1<sup>er</sup> Mai 2023</b>           |
| ➤ Soirée repas champêtre au plan d'eau avec de nouvelles animations | → | <b>1<sup>er</sup> Juillet 2023</b>       |
| ➤ Balade interne du club                                            | → | <b>23 septembre 2023</b>                 |

On vous souhaite à tous une bonne route et nous avons hâte de vous retrouver nombreux lors de nos animations.

### Composition du bureau :

- *Président* : ANGEVIN Sébastien
- *Vice-président* : DOIZON Maxime
- *Secrétaire* : JOUSSEAUME Mathieu
- *Trésorier* : RAVARD Dimitri





## Le Moto Club de la Grée adresse ses meilleurs vœux à tous pour l'année 2023

Après deux années sans organisation, toute l'équipe est très fière d'avoir pu organiser une nouvelle épreuve du championnat de Ligue Pays de la Loire au mois de septembre avec la participation de nombreux licenciés du club.

Une journée très réussie, avec un public qui a répondu présent et le soleil qui était au rendez-vous.

Le Moto Club est aussi très fier d'avoir pu relancer le traditionnel Bal Disco en début d'année qui fut une véritable réussite.

L'année 2023 sera globalement identique avec l'organisation d'un moto-cross et d'un bal disco. Une journée d'entraînement pour tous les jeunes pilotes de la région est aussi prévue sur le circuit de la Gibernouille.

Nous tenons une nouvelle fois à remercier l'ensemble de nos partenaires, bénévoles et la municipalité qui nous permettent d'organiser de telles manifestations.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

A bientôt,

Le Moto-club de la Grée





Le bureau du Club de Pétanque de Pouillé vous souhaite une très bonne année 2023

Si vous souhaitez rejoindre l'association, les inscriptions se feront lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le jeudi 26 Janvier. RDV à 20H00 à la salle des Associations.

Les tarifs sont les suivants :

- 10€/an pour les adultes
- 5€/an pour les enfants de 12 à 18 ans
- Gratuit pour les moins de 12 ans

Le concours des vétérans 55ans et + n'aura pas lieu cette année.

Pour le moment, aucune date n'est programmée pour cette année. L'association est en réflexion sur les manifestations à venir.

Les entrainements reprendront au début du mois de Mars, chaque jeudi à 18H30, au terrain des sports.

Si vous souhaitez jeter quelques boules, vous pouvez contacter :

Mme THIEVIN Nathalie, 100 Rue Sainte Marie, tél. : 06 77 75 30 40

Mr ALBERT Guillaume, 69 rue de la Mine, tél. : 06 22 66 51 88

Vous pouvez également nous contacter par mail à [pcp44@outlook.fr](mailto:pcp44@outlook.fr)

*ET ENCORE BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS.*



Le P.C.P.



## Association sportive coteaux de la roche

<https://www.facebook.com/Les-Coteaux-De-La-Roche->

La saison 2021-2022 s'est terminée sur une belle note avec la montée de notre équipe seniors. Restant sur cette dynamique, le club a pu engager une seconde équipe cette année. La barre des 200 licenciés sera sûrement atteinte pour cette nouvelle saison. Cette nette hausse (+25%) nous permet d'obtenir le record depuis la création du club !

*Équipe seniors 21/22*



Pour cette nouvelle saison le club peut toujours compter sur le très bon travail de nos éducateurs Antoine Legendre qui encadre les catégories Seniors, U7, U9 et U13, Vincent Lecomte entraîne les U11 et U15, Sébastien Blain les U18.

Sans oublier nos dirigeants qui accompagnent les enfants le week-end :

- U6/U7 : Marc Antoine Pillet, Samuel Gauthier, Pascal Ravard
- U8/U9 : Romain Bourcier, Anthony Guilloteau, Sonia, Nathan Neveu
- U10/U11 : Sonia Brach, Maxence Colter, Julien Beziau, Ronan Sonnois
- U12-U13 : Guillaume Dupont, Alexandre Garnier, Dimitri Guilloteau, Adrien doré, Bixente Renou
- U14-U15 : Alexis Guillon, Sébastien Jousset, Maxime Foucher
- U16-U17-U18 : Lydie Colter, Jérôme Pineau

Le poste d'arbitre était vacant depuis plusieurs années, cette saison nous avons la chance d'accueillir Ronan Sonnois. Nous le remercions d'avance pour son engagement !

### Composition du Bureau :

Président : Doré Adrien  
 Vice-Président : Colter Lydie  
 Secrétaire : Mortier Yoann  
 Trésorier : Bourcier Romain

Contact : Yoann Mortier : 06 10 86 49 54

### Agenda :

25/03/2023 : Repas avec soirée dansante (Orchestre)  
 22/04/2023 : Concours pétanque à La Roche Blanche  
 04/06/2023 : Tournoi familial  
 16/06/2023 : Assemblée générale  
 11/11/2023 : Concours de belote à La Roche Blanche  
 16/12/2023 : Soirée Disco Pouille les coteaux

Nous tenons à remercier tous les bénévoles mais aussi nos supporters qui suivent nos équipes tous les week-ends ! Si vous souhaitez intégrer notre association en tant que joueur, bénévole, membre du bureau, arbitre bénévole ou dirigeant, n'hésitez pas à nous contacter !!!



Le Bureau :

Présidente : Alexandra ORHON

Trésorière : Lucie Knoepffler

Secrétaire : Amélie Ouary

 : @lespotalilou

Comme chaque année, on vous présente les différentes actions que nous avons menées et les différentes manifestations auxquelles nous avons participé, toujours dans le but de favoriser l'inclusion sociale et de modifier le regard porté sur le handicap :



Super Lilou il faudra encourager papa 👍

Nous avons investi dans une remorque vélo pour Lilou, plus adaptée à sa taille par rapport à un siège classique et plus ergonomique.

Lilou profite de grandes balades en famille.

Un grand Merci cette année encore au FC Oudon Couffé qui grâce au sport, qui est un vrai levier d'intégration, favorise l'inclusion sociale en invitant Lilou à donner le « coup d'envoi » du match des Seniors féminines.



Fc Oudon Couffé - Suivre  
Merci à vous pour cette belle journée ! À très vite sur nos terrains 🍀

On ne lâche rien cette année encore et on sort les baskets pour une course avec le maillot des Pot'a Lilou.

C'est à Saumur que nous sommes allés en mars pour l'Urban Trail.



Toute l'association vous remercie pour votre soutien qui reste au rendez-vous au fil des années.

Heureuses fêtes de fin d'année à tous et nous espérons vous retrouver pour cette année 2023.

A retenir : 18 Mars 2023  
Soirée concert privé

A retenir : Octobre/Novembre 2023  
Début des commandes de jus de pommes



## Comité de Jumelage des Grées

Les communes de La Roche Blanche, Pouillé Les coteaux et Vair sur Loire sont jumelées avec WALHEIM en Allemagne et HEMYOCK en Angleterre

Le voyage à Walheim prévu depuis 2020 s'est enfin réalisé fin mai 2022.

Quel bonheur de retrouver nos amis allemands ! Accueil chaleureux en familles, beau programme de visites et une soirée DJ au son de nos vinyles dans une ambiance très festive.

Pour les 20 ans de « mariage » du Jumelage, deux arbres ont été plantés en présence d'élues de Pouillé les Coteaux et de la Maire de Walheim à qui nous avons remis un tableau des Marais des Grées. Nous ancrons ainsi notre amitié et la continuité de nos échanges.



Nous accueillerons nos amis allemands le WE de la Pentecôte, du 27 au 30 mai 2023. Le séjour se clôturera par une soirée Franco-Allemande le 29 mai.

Nos amis anglais n'ont pas pu venir comme prévu en 2020, 2021, 2022 mais nous invitent en 2023.

Le voyage à Hemyock est prévu du vendredi 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 2023.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le comité et penser à l'obtention du passeport devenu obligatoire pour se rendre en Angleterre.

Le 1<sup>er</sup> Avril 2023, le Comité vous invite à la « Soirée Jeux » qu'elle organise à la Salle des 3 rivières de La Roche Blanche, dans l'intention de partager un moment convivial, festif et de détente en famille. L'accueil se fera à partir de 16h, buvette et restauration sur place seront proposées.

L'Inter Jumelage de la région d'Ancenis propose de mettre l'Autriche à l'honneur à l'occasion de la semaine de l'Europe en 2023 : animations dans les écoles, bibliothèques, restaurants scolaires.

Lors de l'A.G. du Comité qui a eu lieu le 14 octobre 2022, trois jeunes personnes intéressées par le Jumelage ont été élues et accueillies avec enthousiasme :

Tiphanie Bourcier de La Roche Blanche, Késia Boisdeaufray et Lise Serreau de Pouillé les Côteaux



Les cotisations restent inchangées en 2023. Adhésion familiale 15€, individuelle 12€

Les personnes désireuses de participer aux activités du Jumelage des Grées sont les bienvenues.

Contact [comitejumelagegrees@gmail.com](mailto:comitejumelagegrees@gmail.com)

ou

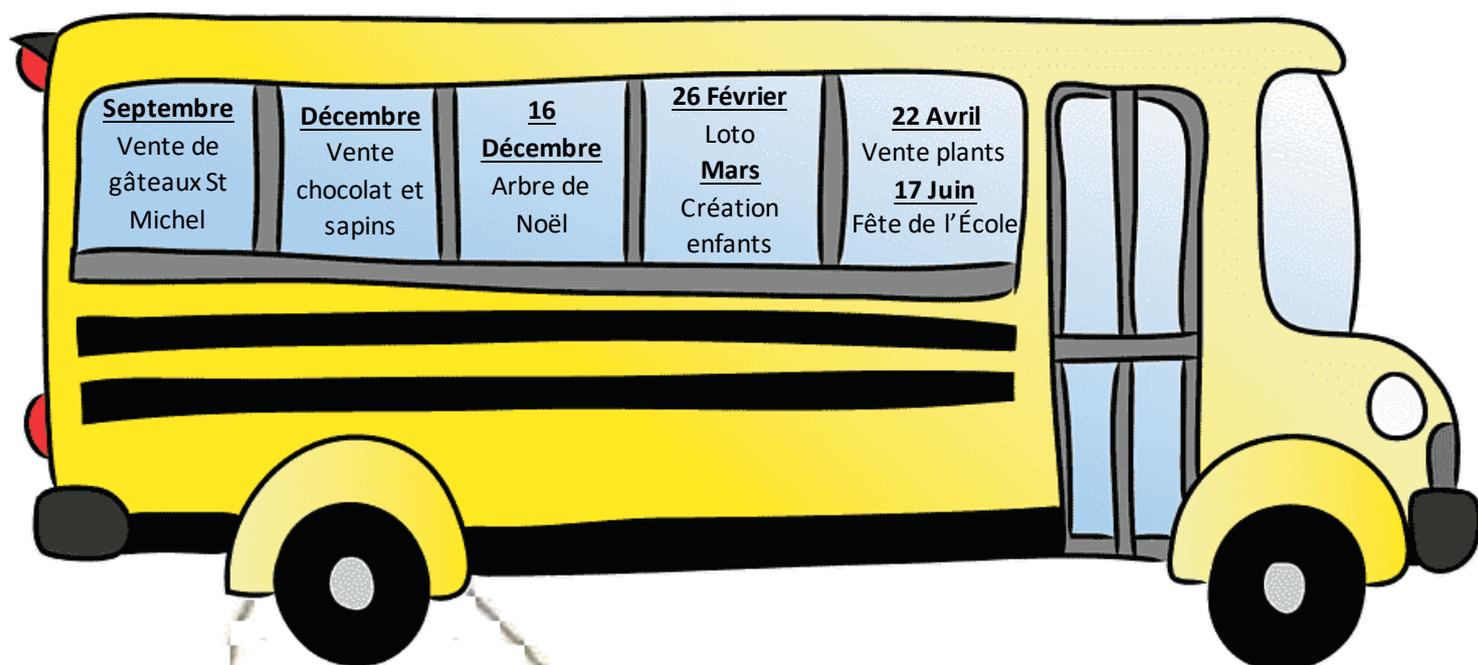
Stéphanie BELOUIN au 02 40 98 48 22

Nadia KNOEPFFLER au 02 40 98 40 92



TUT-TUT ...

Cette année l'Amicale Laïque finance un super voyage scolaire pour tous les élèves de l'École Anne Sylvestre...et oui c'est parti pour 3 jours et 2 nuits...avec en prime des souvenirs pleins la tête !  
Merci à vous tous pour votre participation active lors de nos diverses ventes et actions menées tout au long de cette année scolaire !





## Club Des Jeunes

Après une année riche en expérience pour les membres du Club Des Jeunes entre la soirée flashback (avec le comité des fêtes), et dernièrement l'Euphoria night qui fût un large succès...

C'est le moment pour notre association de faire peau neuve :



**Ethan VIGNERON**

(Chargé des relations internes/  
caviste)



**Teddy DELANOU**

(Vice-Président)

De gauche à droite : **Marine VIGNERON** (Trésorière), **Ambre PINCON** (Chargée de communication), **Lola POUILLOUX** (Vice-Trésorière), **Théo PAUVERT** (Président).  
En haut : **Lise CHANG** (Vice-Secrétaire), et **Montaine CROSSOUARD** (Secrétaire).

Pour 2023, le Club souhaite se consacrer à l'amélioration de sa soirée Euphoria Night ainsi qu'à un voyage de remerciements pour l'ensemble des membres et des personnes sortantes.

D'autres événements verront le jour en 2023, mais on ne vous en dit pas plus...

### Rejoins-nous !

Tu n'as besoin que de 3 petites choses pour faire partie des nôtres :

- Être jeune (16-25 ans).
- Être de chez nous (Pouillé-Les-Côteaux).
- Aimer la fête.



cdj.pouille@gmail.com



cdj.pouille



clubdesjeunespouille

Un dernier mot de remerciements à l'ensemble des bénévoles présents à l'Euphoria Night, et à notre président sortant Benjamin BLAIN qui a reformé le club à l'aide d'Alexis BELOUIN et Thomas RAGUIN. C'est grâce à lui que nous avons pu vous faire vivre une soirée aussi incroyable qui n'est que la première d'une longue série. Alors MERCI.

# Le bureau du BALL TRAP « les Pousses en Folie » vous souhaite une très belle année 2023 !

Après deux saisons à l'arrêt, dû à la crise sanitaire, nous avons relancé en juin 2022, notre ball-trap annuel.

Celui-ci s'est encore une fois distingué par son ambiance, et son organisation, portées par la qualité des bénévoles toujours plus nombreux d'année en année.

Nous nous déplaçons sur une grande partie des ball-trap du secteur, lors de la saison, vous êtes les bienvenus, si vous souhaitez vous joindre à nous !!!

Afin de garder le rythme de cette belle lancée, nous espérons vous retrouver en juin prochain pour la prochaine édition de notre ball-trap, sur le site du supercross, route de Saint Mars la Jaille !



# Comité des Fêtes



L'équipe du Comité des Fêtes est heureuse d'avoir renoué avec la vie associative durant l'année 2022.

Nous avons collaboré avec le Club des Jeunes pour le bal "Pouillé Come Back", ce fut une belle soirée, merci à tous pour votre implication.

Pour l'année 2023, nous ne proposerons pas les variétés -théâtre ; par manque de comédiens nous ne pouvons assurer un spectacle. Si vous êtes intéressés, cet été, nous pourrions animer des petites scénettes à la guinguette "Le Hibou".

## Dates à retenir

29 avril : bal

21 octobre : spectacle

# 2023

Nous vous souhaitons une belle année festive et animée



## *LES MAÎTRES COTELLOIS*

Après deux ans perturbés par le covid, nous voilà de retour avec l'intégration du palet plomb. Nous avons commencé les entraînements 2022-2023 sur une bonne dynamique avec une quinzaine de licenciés.

Nous ne mettons pas de dates pour l'année 2023, mais il y a déjà quelques idées pour 2024.

Les entraînements se déroulent dans notre local 1 vendredi sur 2 à partir de 20h30. L'adhésion à notre club est de 10 € par an.

### *Le nouveau bureau*

Président : Garnier Alexandre 06 22 37 60 41

Vice-président : Dupont Jordan 06 25 62 70 50

Trésorier : Dupin Christophe 06 18 04 11 21

Vice-trésorier : Delanou Laurent 06 70 64 85 09

## **BONNE ANNÉE 2023**



## LES ARTS COTELLOIS



La danse en ligne a repris ses activités depuis le mois de septembre.

De 20h à 21h30 tous les jeudis soirs au local des associations de Pouillé-les-coteaux.

Masque obligatoire, si besoin, bien sûr, en espérant que ce soit derrière nous.

Gel hydroalcoolique à disposition.

Nous continuons de voir et revoir nos nombreuses chorégraphies. Depuis septembre, nous sommes reparties du 1<sup>er</sup>cd. Ces chorées peuvent se danser sur des musiques actuelles.

Quatre nouvelles recrues nous ont rejointes. N'hésitez pas, vous aussi, à nous rejoindre pour découvrir ce sport-loisirs. Nous prenons soin de détailler pour les débutant(e)s.

Pour venir nous rejoindre, pour toute information ou nouvelle idée, vous pouvez contacter Catherine 02/40/98/43/77.

Prenez bien soins de vous

**Les Arts Cotellois vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023**



## Association communale de chasse Saint Hubert



- ✓ **Composition du Bureau :**
  - Président : GESLIN Eric
  - Secrétaire : GOBBE Gérard
  - Trésorier : CLAMENS Jean-François
  
- ✓ **Pour rejoindre notre association,** nous vous invitons à contacter Eric Geslin au 06-50-64-95-74 ou Gérard GOBBE au 06-47-98-98-31.
  
- ✓ **Battue aux renard et sanglier :** une première battue sera organisée le dimanche 26 février et une seconde au mois d'août/septembre. Si vous souhaitez y participer, nous vous invitons à contacter le Président ou le Secrétaire. **RDV 8h45 face au cimetière.**
  
- ✓ **Formation piéqueur agréé :** la Fédération départementale des chasseurs organise des journées de formation en 2023 (ouvert même aux non-chasseurs). Ces journées se dérouleront au Centre de Formation du Bois de la Vente à Joué-sur-Erdre (**formation gratuite**). Plusieurs personnes ont déjà participé à ces journées. Ces formations ont pour but de réguler notamment les nuisibles suivants : renard, ragondin/rat musqué, corbeau, pie. *Contacts : 02.40.89.94.88 – 02.40.89.59.25.*
  
- ✓ **Dénombrement de lièvres :** la Fédération invite les chasseurs de la commune à procéder au dénombrement de lièvres. Le principe consiste à prospecter la commune, à l'aide d'un itinéraire préétabli, afin de compter le nombre de lièvres vus. Ces comptages permettent d'arrêter un nombre de prélèvement pour l'année suivante :
  - Le dénombrement se déroule entre **19h30 et 24h**. La première moitié de la nuit correspond à la principale phase d'activité alimentaire des lièvres. Pendant cette période, ils fréquentent essentiellement les zones dégagées et herbacées. La prospection se fait en voiture roulant à faible allure sur les petites routes et chemins carrossables. La voiture est équipée de puissants projecteurs à l'arrière qui sont portés par 2 personnes.
  - Nous vous informons que le dénombrement des lièvres **aura lieu du 6 au 12 février 2023.**



**Tous nos  
meilleurs vœux  
pour 2023**



## 2022, une année riche en actions

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), présidée par Maurice Perrion, regroupe 20 communes et près de 69 000 habitants. 56 élus issus des communes siègent au conseil communautaire. Pour les retrouver, rendez-vous sur [www.pays-ancenis.com/compa/elus-et-decisions/le-conseil-communautaire](http://www.pays-ancenis.com/compa/elus-et-decisions/le-conseil-communautaire)



*Légende photo : Le bureau communautaire de la COMPA composé de Maurice Perrion, président, des 15 vice-président(e)s et de deux conseiller(e)s délégués.*

Voici quelques-unes des actions menées en 2022 par la Communauté de communes. (Liste non exhaustive)

### Février :

. **Formation BNSSA** : La COMPA propose un stage intensif de neuf jours pour se préparer à l'examen du BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique). En février, 14 stagiaires ont participé pour un taux de réussite de 86 % à l'examen du BNSSA.

### Mars :

- . **L'Entreprise parle aux jeunes** : 850 élèves ont visité 40 entreprises du territoire. En tout, 65 visites ont été réalisées entre le 1<sup>er</sup> et le 11 mars 2022. La remise des prix aux collégiens s'est déroulée le 2 juin au Collège Camille Lepage à Loireauxence.
- . **Conférence santé séniors** : une soixantaine de séniors ont assisté à une conférence à Vallons-de-l'Erdre sur les bienfaits du sport sur la santé
- . Campagne sur le compostage à l'occasion de « Tous au compost »

### Avril :

- . **Oh ! My love** : Concert de clôture de la résidence artistique du compositeur-saxophoniste Alban Darche sur le territoire
- . Début des travaux du nouveau bâtiment de l'Espace Entreprendre, situé sur la zone de l'Aéropole à Ancenis-Saint-Géréon/Mésanger.

### Mai :

- . Arrivée de 2 conseillers numériques France services sur le Pays d'Ancenis, renforçant l'équipe de l'Espace Multimédia du Pays d'Ancenis.
- . Début des travaux de la nouvelle station d'épuration de Mésanger
- . **Rencontre Sport Santé Séniors** : matinée gratuite d'ateliers à destination des séniors (tir à l'arc, marche nordique, informations diététiques...) à Vallons-de-l'Erdre. Une quarantaine de participants.

### Juin :

- . Mise en place d'un nouveau programme d'intérêt général pour lutter contre la précarité énergétique des logements (accompagnement personnalisé, conseils...)
- . Mise en place de l'aide à l'achat d'un vélo électrique

### Juillet :

- . **Eco R'aide** : l'évènement sportif et éco-citoyen pour les jeunes de 13 à 17 ans sur le secteur de Vallons-de-l'Erdre du 6 au 8 juillet
- . **Team&Run** : l'évènement sportif des entreprises du Pays d'Ancenis. Habituellement organisée en juin, la course a pris place le 1<sup>er</sup> juillet à Ancenis-Saint-Géréon. 750 coureurs du Pays d'Ancenis ont participé à cette 5<sup>ème</sup> édition.
- . Lancement du gâteau du Pays d'Ancenis : *L'Authentique*

## Septembre :

- . **Lancement du prix BD du Pays d'Ancenis** en partenariat avec l'association AncenisBD et l'espace culturel Leclerc d'Ancenis-Saint-Géréon
- . **10 ans du prix Lire en Pays d'Ancenis** : soirée d'anniversaire au tiers-lieu Tipi au Cellier, le roman *Solitudes Mineures* de Lucie Desbordes est déclaré vainqueur du 10ème prix et la sélection du 1ème prix a été dévoilée
- . A la rentrée 2022, **le transport scolaire** représente 4550 élèves transportés en 2022-2023, 28 communes et 49 établissements scolaires desservis, 86 cars, 383 circuits quotidiens, 751 points d'arrêt utilisés.
- . **Inauguration de la station d'épuration de Ligné**
- . **Inauguration de la centrale photovoltaïque du Pays d'Ancenis à Mésanger**
- . **Lancement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique**, service d'accompagnement à la rénovation énergétique pour les particuliers et des PME du tertiaire

## Octobre :

- . **19ème édition du festival *Ce soir, je sors mes parents*** sur les communes d'Ancenis-Saint-Géréon, La Roche-Blanche, Mésanger, Pouillé-les-Côteaux, Le Cellier, Oudon et Couffé
- . **Rallye de services aux personnes** : 9 ateliers proposés sur le Pays d'Ancenis pour toute personne souhaitant en savoir plus sur ce secteur
- . **Les Tables d'ici** : une quinzaine de restaurateurs du territoire ont proposé leur recette du Pays d'Ancenis à la carte de leur restaurant
- . **Inauguration de la station d'épuration de Teillé**
- . **Mise en place de la location de vélos électriques Vélila** sur le Pays d'Ancenis en lien avec le Département de Loire-Atlantique

## Novembre :

- . **Semaine de l'industrie** : du 21 au 27 novembre : parcours de visites d'entreprises et de zones d'activités sur le Pays d'Ancenis. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du dispositif « Territoire d'industrie ».
- . **Parcours Emergence** : à l'Espace Entreprendre du Pays d'Ancenis, un groupe de porteurs de projet échange sur plusieurs jours autour des étapes de la création d'entreprise.



## A noter déjà pour 2023 :

- . **Forum des métiers** : le samedi 21 janvier (8h30-12h30) à l'Espace Edouard Landrain à Ancenis-Saint-Géréon. Cette manifestation est un incontournable pour l'orientation et la formation des jeunes, collégiens, lycéens. La veille, le vendredi 20 janvier, une journée réservée aux élèves de 4ème et 3ème des établissements scolaires du Pays d'Ancenis est prévue.
- . Festival **Harpes au Max** du 11 au 14 mai sur tout le Pays d'Ancenis.

**Mais aussi...** Travailler près de chez soi : toutes les offres d'emplois, de stages et d'alternances du Pays d'Ancenis au même endroit c'est possible grâce au site [emploi.pays-ancenis.com](http://emploi.pays-ancenis.com) ! Gérée par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, la plateforme recense plus de 2 400 offres.

*Légende photo : En 2020, environ 250 intervenants étaient présents au Forum des métiers pour présenter leurs métiers et échanger avec les visiteurs.*

Toute l'actualité du Pays d'Ancenis sur [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com) et sur les réseaux sociaux :



Aimez, suivez, partagez !



## Point justice - permanences juridiques

Un lieu d'accueil et de conseils gratuits pour des questions juridiques existe sur le Pays d'Ancenis : le point justice.

Ce dispositif gratuit, coordonné par la COMPA, en lien avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit, propose des permanences de trois associations d'aides juridiques.

- **France Victimes 44**, spécialisée dans l'**aide aux victimes**, traite les sujets d'**atteintes aux biens** (vol, dégradation, escroquerie...) et tous types de **violences : conjugales, agressions ou encore les accidents de la route**. « On intervient pour toute victime de façon confidentielle et anonyme, qu'elle ait déposé plainte ou non, mineure ou majeure et tout au long d'une procédure pénale » assure Raphaële Rigaud, juriste au sein de l'association.

- **Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)** quant à lui aborde plus spécifiquement des sujets dans les domaines suivants : droit de la famille (séparation du couple, autorité parentale, pension alimentaire, droit de visite et d'hébergement ...), violences faites aux femmes, droit du travail (rupture de contrat, harcèlement, discriminations sexistes)

- **L'ISTF (Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux)** répond aux questions relatives à la **protection des majeurs vulnérables**.

Quand ont- lieu les permanences du point justice ?

Toutes les permanences sont assurées, sur rendez-vous, à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) - Quartier Rohan à Ancenis-Saint-Géréon :

- **France Victimes 44 Nantes** : 2ème jeudi du mois (14h30 - 17h) - Prise de RDV au **02 40 89 47 07**
- **CIDFF 44** : 1er et 3ème jeudi du mois (14h - 17h15) - Prise de RDV auprès de la COMPA au **02 40 96 31 89**
- **ISTF 44** : 4ème jeudi du mois (14h15-16h45) - Prise de RDV auprès de la COMPA au **02 40 96 31 89**
- **Notaires 44** : 4ème jeudi du mois **tous les deux mois** (9h - 11h) - Prise de RDV auprès de la COMPA au **02 40 96 31 89**
- **Avocats** : 3ème lundi de chaque mois (9h-11h) - Prise de RDV auprès de la COMPA au **02 40 96 31 89**

## Aide à l'outil numérique

**Espace Multimédia@ Pays d'Ancenis**

**Les conseillers m'aident à :**

- naviguer sur internet** (et comprendre ses atouts et dangers)
- prendre en main un équipement** (ordinateur, tablette, smartphone)
- utiliser mes applications et outils** (e-mail, visio, réseaux sociaux, site web...)
- accéder aux services administratifs en ligne**

Infos auprès de l'Espace Multimédia : **02 40 09 20 13**

**PRÉSENCE SUR TOUT LE PAYS D'ANCENIS**  
Espace Multimédia du Pays d'Ancenis  
Espace Coral, 30 Place Francis Robert - 44 150 Ancenis-Saint-Géréon.

## La Mission Locale du Pays d'Ancenis (16-25 ans)



**Pour qui ?** Les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, résidant sur le Pays d'Ancenis, quelle que soit la situation, le niveau scolaire ou la qualification.

**Pourquoi ?** L'orientation, l'accompagnement au projet professionnel, l'accès à la formation, l'aide à la recherche d'emploi et l'aide aux démarches et à l'accès aux droits (mobilité, logement, santé, citoyenneté...)

**Comment ?** En prenant rendez-vous, avec une conseillère à votre écoute pour vous apporter un conseil, une aide et un accompagnement personnalisé.

**Où ?** À Ancenis-Saint-Géréon, dans l'Espace Corail. Ou sur une permanence : Riaillé, Joué sur Erdre, Ligné, Vallons de l'Erdre, Loireauxence ou Ingrandes-Le Fresne sur Loire (possibilité de se déplacer sur d'autres communes).

02.40.96.44.30    accueil@mlpaysancenis.fr

[www.missionlocalepaysancenis.fr](http://www.missionlocalepaysancenis.fr)



## ELI - Erdre et Loire Initiatives

**Particuliers, entreprises, collectivités** : ELI vous propose des services à la carte, avec des intervenants-entreprenneurs réguliers ou ponctuels pour des services aux particuliers (entretien de la maison/jardin, garde d'enfants, ...), aux professionnels, etc. En faisant appel à ELI, vous participez au développement de l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire du Pays d'Ancenis.

**Pour les personnes en démarche d'insertion professionnelle** : ELI propose des emplois.

Il propose également le **RESEAU MOBILITÉ** : possibilité de prêts de scooters, voitures ou vélos à assistance électrique pour les personnes en démarches d'insertion professionnelle ou sociale (conditions et tarifs sur le site).

### CONTACTS :

adresse : Zone de l'Aéropôle - 730, rue Antoine de Saint Exupéry- 44150 Ancenis

téléphone : 02.40.83.15.01

mail : [accueil-ancenis@eldieetloieinitiatives.fr](mailto:accueil-ancenis@eldieetloieinitiatives.fr)

site : <http://www.eldieetloieinitiatives.fr/>



## UFC QUE CHOISIR

Vous avez un litige avec un professionnel à propos de biens ou de services (assurances, travaux, téléphone, Internet, ...). Vous cherchez à vous informer sur vos droits de consommateur.

L'Antenne d'Ancenis de l'UFC QUE CHOISIR vous accueille le jeudi matin de 9h à 12h, salle de la Bibliothèque des Abattoirs, 72 rue Saint Fiacre à Ancenis



**L'ARRA** (Association de Recherches sur la Région d'Ancenis) a été créée voici plus de 40 ans afin de faire connaître et valoriser le patrimoine du Pays d'Ancenis. Sa bibliothèque, riche de plus de 7000 documents écrits et iconographiques, est ouverte au public le mardi et le jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. L'ARRA propose aussi des permanences généalogiques le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 14 h à 17 h, ainsi que des conférences et des visites de sites dans la région. Elle fait paraître à la fin de l'année une revue historique :

*Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*. À l'occasion du 500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Joachim Du Bellay, l'ARRA propose dans son n° 37 une biographie du poète du *petit Lyré* et une découverte des trois châteaux de la Turmelière.

Au sommaire également :

Les projets engagés pour rééquilibrer la Loire entre Montjean et Nantes  
la vie dans une ferme à Mésanger dans les années 1950

l'histoire d' Erdre et Loire Initiatives (ELI)  
la fin tragique d'un prêtre à Nîmes pendant la Révolution

Nos brèves en 02 et le courrier des lecteurs.

Le site web [www.arra-ancenis.fr](http://www.arra-ancenis.fr) permet de prendre connaissance des activités de l'ARRA. Les revues épuisées ont été numérisées et sont désormais accessibles en ligne.



## Emploi en Pays d'Ancenis : travailler près de chez soi



Toutes les offres d'emplois, de stages et d'alternances du Pays d'Ancenis au même endroit c'est possible grâce au site [emploi.pays-ancenis.com](http://emploi.pays-ancenis.com) ! Gérée par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), la plateforme recense plus de 2 000 offres.

Objectif ? Rapprocher les actifs, personnes en reconversion et/ou demandeurs d'emploi des recruteurs locaux (entreprises, associations, secteur public...).

Les offres d'emploi sont issues de tous les secteurs : industrie, hôtellerie, restauration, agroalimentaire, services...

**En pratique, la plateforme emploi c'est :**

### Un espace candidat

Les candidats déposent leur CV en ligne et des propositions leur sont automatiquement envoyées. Un moteur de recherche permet de trier les offres par secteurs, métiers. Il est possible de créer une ou plusieurs alertes mail en fonction du type d'emploi recherché.

### Un espace recruteur

Les recruteurs accèdent à la CVthèque et peuvent contacter directement les profils correspondant à leurs critères et voir les CV correspondant à leurs besoins. Ils peuvent directement déposer leurs offres d'emploi, suivre leurs annonces et les candidatures.

**Un annuaire des entreprises** avec les fiches détaillées des entreprises partenaires leur permettant d'avoir davantage de visibilité sur le site. De leur côté, les candidats peuvent se renseigner en amont sur l'activité de l'entreprise avant tout échange.

**Un observatoire dynamique de l'emploi** pour cibler en temps réel les métiers ou secteurs qui recrutent

### Quelques chiffres 2022 :

- 2 200 offres d'emploi en moyenne
- 350 CV en ligne
- 28 000 alertes emploi
- 58 000 mises en relation (représente le nombre de clics sur des offres et des CV de la plateforme)

Le site est consultable sur internet, tablettes et téléphones à l'adresse <https://emploi.pays-ancenis.com>

### SOS URGENCE GARDE D'ENFANTS DU PAYS D'ANCENIS

**Adresse :** 64 rue des Hirondelles 44522 MESANGER

**Téléphone :** 02 51 14 18 61

**Courriel :** [lboisneau@aol.com](mailto:lboisneau@aol.com)

**Site web :** <http://www.sosurgencesmamans.com/>

**Section locale du Pays d'Ancenis :** BOISNEAU Lucienne

**Téléphone du contact :** 06 49 23 20 43

Dépanser une famille en difficulté imprévue pour la garde de son enfant, immédiatement ou temporairement, soit au domicile de la bénévole, ceci, en attendant que le relais soit pris par une personne de la famille ou par le service social, ou par toute autre solution, en accord avec la personne ayant droit de garde de l'enfant, faciliter l'information, la concertation, la coopération entre les membres de l'association et les parents ; donner une formation d'écoute et d'accueil aux membres de l'association ; se donner tous les moyens appropriés pour la poursuite des buts ci-dessus énoncés.

Un seul numéro : 02 51 14 18 61



### Pannecé Teillé Solidarité Transport

Pour vos RDV, six chauffeurs sont prêts à vous conduire et vous accompagner.

L'adhésion est de 5€ et le forfait kilométrique est à 0,35€ avec un minimum de 3€.

Peuvent en bénéficier les personnes qui ont besoin de se déplacer sans en avoir les moyens.

Contact référent : 07-80-53-88-67



## Le Relais Petite Enfance reprend ses activités

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, Le Relais Assistants Maternels (RAM) est devenu le **Relais Petite Enfance (RPE)**. Les animatrices du RPE accompagnent les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et dans les démarches concernant l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel (assistant maternel, garde à domicile).

LUNDI	9h	12h30	<b>ANCENIS - SAINT-GÉREON</b> Maison de l'Enfance Tel : 02 40 09 94 53	<b>MERCREDI</b> UNIQUEMENT SUR RDV 02 40 09 94 53 9h30-12h	<b>POUILLE LES CÔTEAUX</b> Salle de la Grotte (proximité école)	
	13h30	18h				
MARDI	9h	12h30				
	17h	19h30				<b>LA ROCHE-BLANCHE</b> Mairie
MERCREDI	9h	12h30				
	14h	17h				<b>VAIR-SUR-LOIRE &gt; ANETZ</b> Salle de l'Ancre - Rue de l'Europe
JEUDI	9h	12h30				
	15h30	19h30				<b>VAIR-SUR-LOIRE &lt; SAINT-HERBLON</b> Accueil périscolaire - Rue de Versailles
VENDREDI	9h	12h30				
	Fermé au public					
SAMEDI	9h	12h15				

Elles accompagnent également les professionnels de l'accueil individuel pour leur employabilité et dans leurs pratiques professionnelles, notamment en proposant des **matinées d'éveil** sur le territoire du SIVU de l'Enfance chaque semaine sur inscription (hors vacances scolaires).

Ces matinées d'éveil ont lieu :

- Le jeudi de 8h45 à 9h45 et de 10h30 à 11h30, à la Maison de l'Enfance à **Ancenis-Saint-Géréon**.
- Le mardi et le vendredi de 9h45 à 11h15 en alternance à **Anetz, Saint Herblon et La Roche-Blanche**.

**Contacts :** Maison de l'Enfance

175, rue Pierre de Coubertin 44150 Ancenis-Saint-Géréon 02 40 09 94 53

[ram.passerelle@orange.fr](mailto:ram.passerelle@orange.fr)

## Collectif de Parents « Minute Papillon »

Le collectif de parents "Minute Papillon" et le SIVU de l'Enfance organisent différentes actions à destination des parents : ateliers, conférence, temps d'échanges...

« Minute Papillon », c'est le nom donné au collectif de parents, d'horizons et d'expériences différentes, qui préparent des actions à destination des familles du territoire du SIVU de l'Enfance (Ancenis-Saint-Géréon, La Roche-Blanche, Pouillé-les-Côteaux et Vair-sur-Loire).

L'objectif est d'aider les parents à assurer leur rôle parental en prenant appui sur leurs savoir-faire et leurs ressources. Les actions proposées s'adressent à l'ensemble des parents en situation de questionnement, d'épuisement, de fragilité, voire de difficulté et renforcent, par le dialogue et l'échange, leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale.

La parentalité, c'est le « métier de parents » : un des plus beaux mais aussi un des plus difficiles qui soit... à la fois gratifiant et lourd de responsabilités !

La parentalité, pour les "Minute Papillon", c'est plus que le simple fait d'être parent, c'est prendre son rôle de parent au sérieux pour préparer son enfant à devenir un adulte conscient, responsable, bien dans sa peau et à l'aise dans ses relations sociales comme affectives.

Malheureusement, tout l'amour et toutes les bonnes intentions ne suffisent pas. Les parents ont souvent du mal à faire face à des situations auxquelles ils n'ont pas été préparés : colères, caprices, chagrins, indiscipline, disputes entre frères et sœurs, etc.

Vous êtes intéressés par des soirées d'échanges ? Vous souhaitez enrichir le groupe de vos expériences ?

Contactez les Minute Papillon : [minutepapillon.parents@gmail.com](mailto:minutepapillon.parents@gmail.com)



## TroCantons : pour prolonger la durée de vie de nos objets !

Si l'association TroCantons, la trentaine approchant, n'est plus à présenter, il paraît utile de refaire un portrait tant la structure a évolué au cours des années.

### Qui est TroCantons, l'écocyclerie du Pays d'Ancenis?

Une association locale, réunissant 13 administrateurs, 147 bénévoles issus de plus de 30 communes du Pays d'Ancenis et alentour.

Cette dynamique contribue à la création de 64 emplois salariés, dont 34 permanents et 30 dans le cadre de l'entreprise d'insertion pour favoriser le retour à l'emploi durable.

### Quel est le projet de TroCantons ?

Contribuer à une économie locale, inclusive et non délocalisable, à partir du réemploi (réemploi : prolonger la durée de vie des objets du quotidien).

### Qu'est-ce qu'on dépose à TroCantons ?

Les objets du quotidien (textile, vaisselle, jouets, mobilier, livres...) en état de resservir (complet, en bon état, propre). Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas de réparation. Concernant les objets volumineux (mobilier, gros électro, plein air) : les déposer uniquement sur les sites de Vallons de l'Erdre et Ancenis-St Géréon.

### Qu'est-ce qu'on ne dépose pas à TroCantons ?

Les objets qui ne peuvent pas resservir (cassés, souillés, incomplets...). L'écocyclerie n'est pas une déchèterie (lieu où l'on dépose les objets en fin de vie). Aujourd'hui, 40% seulement des objets reçus sont revendus en boutique ! En cas de doute, consultez l'association.

### Y a-t-il des exceptions ?

Pour le textile et habillement (vêtements, sacs, chaussures) : tout est repris. Vous faciliterez le travail de l'association si vous séparez les vêtements réutilisables, des vêtements destinés au recyclage (usés, déchirés, abîmés) : Utilisez 2 sacs différents, c'est plus facile.

### Pourquoi l'écocyclerie est-elle devenue indispensable ?

Pour l'environnement : elle permet de prolonger la durée de vie des produits.

Pour l'emploi : la vente des marchandises représente 70% du budget de l'association et permet de salarier plus de 60 personnes.

Pour le lien social : les boutiques de proximité permettent l'implication bénévole et favorisent les échanges.

Pour le budget : les objets de secondes mains sont plus abordables que les produits neufs.

### Quels sont les partenaires de l'association ?

TroCantons travaille en lien étroit avec la COMPA dans le cadre d'un marché public et avec l'Etat et le département pour l'insertion professionnelle.

### Où trouver TroCantons, l'écocyclerie du Pays d'Ancenis ?

Uniquement sur le Pays d'Ancenis (à Vallons de l'Erdre, à Loireauxence, au Cellier et à Ancenis-St Géréon). Pour autant, il existe aujourd'hui beaucoup d'autres recycleries / écocycleries / ressourceries presque sur tous les territoires de France.

### Comment contacter l'association ?

Par téléphone au 0240977855

Par mail : [contact@trocantons.org](mailto:contact@trocantons.org)

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet : [www.trocantons.org](http://www.trocantons.org)

### Horaires des boutiques et dépôts

	ST-MARS LA-JAILLE	ANCENIS	LE CELLIER	BELLIGNÉ
LUNDI				9H30 - 12H30 13H30 - 17H00
MARDI				
MERCREDI				
JEUDI				
VENDREDI	9H30 - 12H30 13H30 - 17H00	10H00 - 18H30	9H30 - 12H30 13H30 - 17H00	
SAMEDI				9H30 - 12H30





L'objectif de l'ASSIEL est de permettre aux personnes âgées, en situation de handicap ou malades, de maintenir le plus longtemps possible leur autonomie et de continuer, si elles le désirent, à vivre à leur domicile. Le personnel qualifié assure les soins infirmiers et d'hygiène à domicile.

## LES SERVICES PROPOSÉS SUR LE PAYS D'ANCENIS

### Un Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)

Assurer des soins infirmiers et d'hygiène à domicile par une équipe diplômée composée d'infirmier(e)s, d'aides soignant(e)s et d'aides médico-psychologiques pour :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus (90 places), malades ou dépendantes
- Les adultes de moins de 60 ans (10 places) présentant un handicap ou atteints de pathologie chroniques

### Une Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

Dispositif d'aide aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée et leurs proches pour toute personne ayant une maladie d'Alzheimer ou apparentée :

- à un stade précoce ou modéré de la maladie,
- ayant un début de répercussion sur sa vie quotidienne,
- acceptant le principe de séances de réhabilitation à son domicile.

Equipe composée d'une infirmière coordinatrice, un ergothérapeute, une psychomotricienne et des assistant(e)s de soins en gériatrie.

### Un service Lien Social-Soutien aux aidants composé d'une animatrice et de l'équipe soignante

Favoriser les liens sociaux et soutenir les aidants en vous aidant :

- À garder le contact et proposer des activités individuelles, collectives, des sorties à la journée et des séjours de répit qui vous permettent de garder le lien avec les autres.
- Vous rendre visite pour vous aider à exprimer vos attentes et vos besoins
- Soutenir l'aidant principal et les proches

### Un service portage de repas

Pour toute personne adulte qui en fait la demande. Le coût du repas et le portage sont à la charge du bénéficiaire. Une alimentation équilibrée et variée adaptée à votre santé.

- Les plats cuisinés sont conditionnés en barquettes individuelles.
- Le plateau comprend les repas du midi et du soir.
- Un four adapté est mis à votre disposition gratuitement, moyennant caution.
- Les livraisons sont effectuées l'après-midi des lundis, mercredis et vendredi pour les 2 ou 3 jours suivants.

### Un programme d'éducation thérapeutique

Pour apprendre à mieux vivre avec des troubles de la mémoire au quotidien, une équipe de professionnels de santé (infirmière, psychologue, diététicienne...) propose des séances individuelles ou en groupe pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, à un stade précoce de la maladie et pour les aidant(e)s d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, à un stade précoce de la maladie.

Comment ?

- Un bilan qui définit vos besoins
- Des séances éducatives
- Une évaluation

Contact au 02.40.96.27.88 de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISELiberté  
Égalité  
Fraternitéen partenariat  
avec votre commune

# Recensement de la population 2023



## C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

## C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne **à compter du 19 janvier 2023**.

## C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

 Le recensement de la population est gratuit !

PARTIES PRENANTES

## LES AGENTS RECENSEURS SUR VOTRE COMMUNE

Elles se présenteront à votre domicile entre le 19 janvier et le 18 février 2023



Nadine Lecomte



Emma Coué



## Le calendrier de collecte 2023 est disponible

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis assure la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables. Elle a lieu en porte à porte sur la majeure partie du territoire, du lundi au vendredi.

Pour connaître le jour de collecte sur votre commune, référez-vous au calendrier !

L'organisation et les jours de collecte sont les mêmes que les années précédentes, à savoir :

- La collecte des ordures ménagères (bac) et des emballages ménagers (sacs jaunes) s'effectue le même jour. La collecte a lieu tous les 15 jours.
- Les bacs et sacs jaunes sont à présenter la veille du jour de collecte.

Pour connaître le jour de collecte qui vous concerne, référez-vous au calendrier de collecte et repérez la couleur et le jour correspondants à votre commune.

Quelques rappels :

- Pensez à sortir votre bac et le(s) sac(s) jaune(s) la veille au soir de la collecte
- Présentez votre bac poignée côté route, couvercle fermé : le bac ne doit pas déborder, au risque de ne pas être collecté
- Ne pas laver vos emballages
- Ne pas imbriquer les emballages et bien les séparer
- Les mouchoirs en papier et l'essuie-tout se jettent avec les ordures ménagères
- Les cartons d'emballage (comme les cartons de déménagement ou de colis) sont à déposer en déchèteries
- Le rattrapage de collecte d'un jour férié s'effectue le lendemain de ce dernier.

À partir du 5 décembre 2022, retrouvez le calendrier 2023 en téléchargement sur le site internet de la COMPA [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com).

La COMPA a également en charge la collecte en conteneurs enterrés, en points d'apport volontaire pour le verre et le papier, l'accès aux cinq déchèteries du territoire et à l'Écocyclerie du Pays d'Ancenis.

**Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)**  
**Quartier Rohan – Centre administratif Les Ursulines – 44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex**  
**Tél. : 02 40 96 31 89, [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com)**

### HORAIRES DES DECHETERIES

	MAÏN	APRÈS-MIDI
<b>Déchèterie du secteur de Ligné</b>		
<b>LUNDI, MERCREDI ET SAMEDI</b>	9h-12h30	14h-17h45
<b>VENDREDI</b>		14h-17h45
<b>Déchèterie du secteur de Loireauxence</b>		
<b>LUNDI</b>	9h-12h30	
<b>MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI</b>	9h-12h30	14h-17h45
<b>Déchèterie du secteur de Riaillé</b>		
<b>LUNDI, MERCREDI, VENDREDI</b>		14h-17h45
<b>MARDI</b>	9h-12h30	
<b>SAMEDI</b>	9h-12h30	14h-17h45
<b>Déchèterie du secteur des Vallons-de-l'Erdre</b>		
<b>LUNDI</b>	9h-12h30	
<b>MERCREDI, JEUDI, VENDREDI</b>		14h-17h45
<b>SAMEDI</b>	9h-12h30	14h-17h45
<b>Déchèterie du secteur de Mésanger</b>		
<b>LUNDI, MARDI, JEUDI</b>		13h45-18h00
<b>MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI</b>	9h-12h30	13h45-18h00

# LE CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2023

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1	D			1	M			1	S			1	L			1	V			1	M		
2	L			2	J	5		2	D			2	M			2	S			2	J		
3	M			3	V			3	L			3	M			3	D			3	V		
4	M	1		4	S			4	M			4	J			4	L			4	S		
5	J			5	D			5	M	14		5	V			5	L			5	D		
6	V			6	L			6	J			6	S			6	M			6	L		49
7	S			7	M			7	V			7	D			7	M			7	S		
8	D			8	M	6		8	M	10		8	S			8	M			8	D		
9	L			9	J			9	D			9	V			9	L			9	J		
10	M			10	V			10	L			10	M			10	S			10	V		
11	M	2		11	S			11	M			11	J			11	D			11	S		
12	J			12	D			12	M			12	V			12	L			12	D		
13	V			13	L			13	J			13	S			13	M			13	L		50
14	S			14	M			14	V			14	D			14	M			14	S		
15	D			15	M	7		15	S			15	L			15	J			15	V		
16	L			16	J			16	D			16	M			16	V			16	L		
17	M			17	V			17	L			17	M			17	S			17	D		
18	M	3		18	S			18	M			18	J			18	V			18	L		
19	J			19	D			19	V			19	L			19	M			19	D		
20	V			20	L			20	J			20	S			20	M			20	L		51
21	S			21	M			21	V			21	D			21	J			21	S		
22	D			22	M	8		22	S			22	L			22	V			22	D		
23	L			23	J			23	D			23	M			23	J			23	L		
24	M			24	V			24	L			24	S			24	D			24	M		
25	M	4		25	S			25	M			25	J			25	V			25	L		
26	J			26	D			26	M			26	V			26	M			26	D		
27	V			27	L			27	J			27	S			27	M			27	L		
28	S			28	M	9		28	V			28	D			28	J			28	S		
29	D			29	M			29	S			29	L			29	V			29	D		
30	L			30	J			30	D			30	M			30	L			30	J		
31	M	5		31	V			31	M			31	L			31	J			31	D		



Collectés le même jour, une semaine sur deux

### Les bons gestes de la collecte

- PENSEZ À SORTIR VOTRE BAC ET LE(S) SAC(S) JAUNE(S) LA VEILLE AU SOIR
- PRÉSENTEZ VOTRE BAC POIGNÉE CÔTÉ ROUTE
- LE BAC NE DOIT PAS DÉBORDER AU RISQUE DE NE PAS ÊTRE COLLECTÉ
- SÉPAREZ VOS EMBALLAGES ET NE PAS LES IMBRIQUER
- LES MOUCHOIRS EN PAPIER ET L'ESSUIE-TOUT SE JETTENT AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES
- LES CARTONS BRUNS D'EMBALLAGE (COLIS, DÉMÉNAGEMENT...) SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES

Informations et formulaires sur [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com)

Le rattrapage de collecte d'un jour férié s'effectue le lendemain de ce dernier.

**Lundi** : Montrelais et Ingrandes-Le Fresne sur Loire  
**Mardi** : Loireauxence  
**Mercredi** : Le Pin, Teillé, Pannecé, Pouillé-les-Côteaux et la Roche-Blanche  
**Jedi** : Joué-sur-Erdre, Riaillé et Trans-sur-Erdre  
**Vendredi** : Ancenis-Saint-Géréon

**Lundi** : Vair-sur-Loire  
**Mardi** : Le Cellier et Oudon  
**Mercredi** : Vallons-de-l'Erdre  
**Jedi** : Mouzeil et Ligné  
**Vendredi** : Couffé et Mésanger



Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPACT)  
 Centre administratif « Les Ursulines »  
 Quartier Rohan  
 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex  
 Tél : 02.40.96.31.89 ou [dechets@pays-ancenis.com](mailto:dechets@pays-ancenis.com)



LA VIE QUOTIDIENNE



# NOTEZ BIEN !

## MAIRIE de Pouillé les Côteaux



: 02.40.98.49.56



: 02.40.98.42.62



: [accueil@pouillelescoteaux.fr](mailto:accueil@pouillelescoteaux.fr)



### Maire :

Mr MERCIER Laurent

### Adjoins :

Mme KNOEPFFLER Nadia

Mr ORHON Jean-François

Mme CARVALHO Maria

Mr CORITON Bruno

### Horaires du secrétariat de mairie :

Le lundi : 9h-12h/ 14h-19h

Du mardi au vendredi : 9h-12h

## Presse

### ✓ Correspondant l'écho d'Ancenis et du vignoble :

Alain PASSIANT

Tel : 0650123877

Mail : [alain.passiant.44@gmail.com](mailto:alain.passiant.44@gmail.com)

Rédaction : 25, rue G. Clemenceau

BP 20137 – 44154 ANCENIS cedex

Tel : 02 40 83 04 24

Mail : [redaction@echoancenis.fr](mailto:redaction@echoancenis.fr)

## Démarches administratives

### ✓ France services d'Ancenis

Rue du Docteur Bousseau. 44156 Ancenis Cedex

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30

Tel : 02 40 83 08 50

Mail : [ancenis@france-services.gouv.fr](mailto:ancenis@france-services.gouv.fr)

## Services de proximité

### ✓ Relais Petite Enfance (anciennement RAM)

Maison de l'enfance

175, rue Pierre de Coubertin, 44150 Ancenis-Saint-Géréon

- A Pouillé les Côteaux sur RDV le mercredi matin. Salle de la grotte à côté de l'école maternelle.
- Temps de rencontre le mardi et le vendredi de 10h à 11h sur les communes de **Vair-sur-Loire, La Roche-Blanche et Pouillé-les-Côteaux.**

Tel : 02 40 09 94 53. Mail : [ram.passerelle@orange.fr](mailto:ram.passerelle@orange.fr)

### ✓ Centre de soins infirmiers

330 Boulevard du Dr Moutel, 44150 Ancenis-Saint-Géréon

Tel : 02 40 83 02 98

- Permanence à côté de la bibliothèque de Pouillé les Côteaux tous les jours sauf dimanches et jours fériés de 9h à 9h15

## Mobilité

### ✓ Aléop !

De Pouillé les Côteaux à Nantes.

Ligne 346. Arrêt rue du stade.

Jours et horaires sur le site : [aleop.paysdelaloire.fr](http://aleop.paysdelaloire.fr)

Tel : 09 69 39 40 44

### ✓ Taxi et transports médicaux :

HOIRY Alain

Tel : 06 65 31 37 30

Mail : [taxi.hoiry.alain@gmail.com](mailto:taxi.hoiry.alain@gmail.com)



## Objets perdus

**En cas de perte d'objets (clés, bijoux, doudou, etc...), n'hésitez pas à venir voir en mairie !**

## REPAS DES AINES 2022

Le samedi 15 octobre, 61 aînés, âgés de 70 ans et plus, ont répondu favorablement à l'invitation de la municipalité au traditionnel repas servi en leur honneur. Nous n'avions jamais été aussi nombreux. Ils étaient donc 7 nouveaux à se joindre à nous autour des deux doyens, Annick GOIZET et Daniel HAMON.

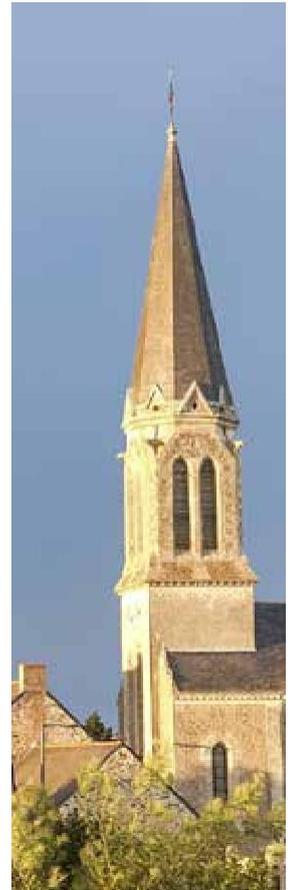


Le menu a été élaboré avec soin par la commission et préparé par le restaurant l'ORPIN de la Roche Blanche. Monsieur le Maire entouré de son conseil a servi ce repas :

APERITIF  
BOUCHEE A LA REINE  
CASSOLETTE DE POISSONS A LA NANTAISE  
FILET MIGNON SAUCE AU VIN ROUGE  
LEGUMES DE SAISON  
ASSIETTE DE DEUX FROMAGES  
SALADE VERTE  
BRIOCHE FACON PAIN PERDU, CAMEL BEURRE SALE

Cette année, ils ont eu à nouveau l'agréable surprise de se voir proposer des animations lors de ce déjeuner. En effet, Alain a animé ce moment convivial : devinettes, chansons, sketches...ont régalé toute l'assemblée. Un grand MERCI à lui.





# POUILLÉ-LES-CÔTAUX

176, rue de la Mairie  
44 522 Pouillé-les-Côteaux  
Tél. : 02 40 98 49 56

